



Environnement, énergie et ressources

DIAGNOSTIC
Synthèse SCoT n°7

Version 22/03/2024

Source : Pays du Mans



Avant-Propos

Cette synthèse « environnement, énergie et ressources » s'inscrit dans le cadre de la révision du SCoT du Pays du Mans, document de planification stratégique qui définira à 20 ans l'aménagement du territoire. Elle a pour objectif de mettre en avant les enjeux du

territoire sur une des sept thématiques, du diagnostic. En effet, pour faciliter la compréhension des enjeux, les thématiques suivantes ont été définies à partir de l'article L141-15 du droit de l'urbanisme (cf. le tableau ci-dessous).

Tableau présentation des synthèses :

Numéro	Nom de la synthèse	Thématiques traitées	Autres documents disponibles pour aller plus loin
1	Organisation de l'espace	Occupation du sol, géographie physique et paysage, organisation des pôles structurants, consommation d'espace	<i>Enjeux du SCoT Pays du Mans – Dossier INSEE Pays de Loire n°8</i>
2	Attractivité territoriale	Socio-démo, revenu, emplois, économie, équipements/services, tourisme/culture/loisirs	<i>Enjeux du SCoT Pays du Mans – Dossier INSEE Pays de Loire n°8</i>
3	Habitat et logements	Parc de logements, production de logements, demandes et besoins, offre de logements adaptée	<i>Etude Pré-opérationnelle Habitat Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe</i>
4	Aménagement commercial et logistique	ZA, transports de marchandises, dynamique de centre-ville	<i>Etude CCI Etude Emprixia Enquête comportements d'achats POTLOC</i>
5	Déplacements-Mobilités	Réseau routier/ferroviaire, stationnement, transport en commun, mobilités actives, autres modes de déplacement	<i>Diagnostic mobilité par EPCI PLUi, PLU et PLUc des EPCI SMA EPCI RPG Insee 2008 et 2018</i>
6	Agriculture et alimentation	Espace agricole à protéger, économie agricole, circuits courts	<i>Etude agricole Chambre d'agriculture</i>
7	Environnement, énergie et ressources	Ressources et énergie, risques, nuisances, changement climatique, pollution, économie circulaire	<i>Etat Initial de l'Environnement CPIE PCAET</i>

Qu'est-ce que le SCoT ?

Le SCoT document stratégique à 20 ans fixe des objectifs en termes d'aménagement. Il concourt à la coordination des politiques sur les territoires, en favorisant notamment un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une offre d'habitat diversifiée, une organisation de services et de mobilités au regard d'une répartition équilibrée des populations. Les orientations partagées et validées par les élus au sein du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) agiront sur l'attractivité du Pays du Mans pour les 20 prochaines années.



Le Bilan du SCoT de 2014

Le territoire recèle surtout une richesse et une diversité patrimoniale et culturelle avec son réseau hydrographique dense et sa mosaïque d'entités paysagères, déjà soulignés dans le SCOT en 2014. Le bilan réalisé fin 2019 fait le constat que 45% des actions ont porté jusque-là sur des sites remarquables, 50% d'actions sur les milieux humides et aquatiques, plus de 2/3 des actions sont portées par des associations et une concentration d'actions a été réalisée sur les territoires du Sud Est Pays Manceau et du Gesnois Bilurien.

Les enjeux pour le Pays du Mans concernent l'amélioration de la connaissance de la TVB avec la **mise en place de projets opérationnels sur la biodiversité ordinaire, l'interconnaissance des acteurs de la TVB** et de leur mise en réseau, **l'accompagnement des collectivités locales dans l'appropriation de la TVB** de leur territoire, la **formation des acteurs de gestion de l'espace** avec la pérennisation d'actions telles que les Rando SCoT et forums TVB, la **sensibilisation des citoyens** à la TVB.

La révision du SCoT (lancée en février 2019)

Dans la continuité du SCoT de 2014, en vigueur, la révision du SCoT induit la mise en place d'orientations et d'actions de la trame verte et bleue sur l'ensemble du nouveau périmètre. Les objectifs retenus sont les suivants :

- Étendre les orientations de la TVB au Gesnois Bilurien et à la Champagne Conlinoise et au Pays de Sillé
- Renforcer son rôle en matière de lutte contre les changements climatiques (adaptation et atténuation : mutation et déplacements des espèces, ...).
- Tendre vers une appropriation de la TVB par l'ensemble des acteurs,
- Continuer les actions de sensibilisation, d'échanges pour conseiller et accompagner, et faire émerger les initiatives locales
- Valoriser la TVB comme support du cadre de vie, en favorisant le bien-être des habitants.

N.B : Ce diagnostic Patrimoine Naturel est une synthèse de l'État Initial de l'Environnement, réalisé par le Centre Permanent d'Initiatives et Environnement Vallées de la Sarthe et du Loir, dans le cadre de la révision du SCoT.

L'analyse complète et détaillée de l'État Initial de l'Environnement figure dans le rapport de présentation du SCoT.

Sommaire

1_ Des habitats naturels de qualité qui contribuent au maintien des services écologiques

- 1_1 Des habitats naturels habités par des espèces remarquables
- 1_2 Les ensembles paysagers patrimoniaux ; allier préservation, protection et valorisation
- 1_3 Trame Verte et Bleue ; préserver et améliorer les fonctionnalités écologiques

2_ Les ressources, vers une gestion durable des richesses naturelles

- 2_1 Gestion de la ressource en eau et alimentation en eau potable
- 2_2 Déchets
- 2_3 Consommation d'énergie finale et production d'énergies renouvelables
- 2_4 Emissions de gaz à effet de serre et stockage carbone

3_ Un environnement et un cadre de vie favorable, qui tend à l'amélioration de la santé des habitants

- 3_1 Risques et nuisances,
- 3_2 Pollution (sonore, visuelle, olfactive, lumineuse et atmosphérique)
- 3_3 Changement climatique
- 3_4 Santé et Facteurs environnementaux ...

4_ Enjeux et chiffres clés

1_ Des habitats naturels de qualité qui contribuent au maintien des services écologiques

Des habitats naturels habités par des espèces remarquables

Les caractéristiques géologiques, topographiques, hydrologiques ont donné lieu à une variété de paysages composés à la fois d'entités bâties et urbaines mais également de différentes entités naturelles dominantes, très riches en biodiversité, qu'elles soient ordinaires ou patrimoniales.

Les espaces boisés et massifs forestiers

Le Pays du Mans est couvert d'espaces boisés sur 19,5 % de sa surface, représentant 36 514 ha. Cette surface est inégalement répartie sur le territoire, où les communautés de communes du Gesnois Bilurien, de l'Orée de Bercé Belinois, du Sud Est Manceau et le Sud de l'agglomération mancelle sont les plus boisées, avec la particularité de bénéficier de vastes massifs forestiers. Les espaces boisés sont de taille variable, allant des très nombreux petits bois en zone agricole aux vastes massifs forestiers tels que la forêt de Bercé, le massif des camps d'Auvours jusqu'au bois de Loudon.

D'après l'IGN (BD Forêt V2), 51% de la surface boisée est en forêt fermée feuillue, 34% en forêt fermée résineuse, 8% en forêt fermée mixte et 3,5% en peupleraies. Les forêts ouvertes ne représentent que 2% de la surface boisée du territoire, auxquelles s'ajoutent 2% de landes ligneuses. Les feuillus sont principalement composés de futaie de chêne et de taillis de châtaigniers, chênes, bouleaux.

Les espaces forestiers privés du Pays du Mans sont très morcelés, ainsi pour 31 100 Ha de surfaces boisées privées, il existe 9 172 propriétaires forestiers. A savoir que 26% de la surface forestière du Pays du Mans est constituée de propriétaires de moins de 4 Ha, répartie entre 89% des propriétaires forestiers du territoire. La gestion d'une partie des boisements du Pays du Mans est soumise aux documents

de gestion durable des forêts; plan simple de gestion, règlement type de gestion, code des bonnes pratiques sylvicoles.



La filière bois des Pays de la Loire était en 2011 placée au 3^{ème} rang national. A l'échelle régionale, la Sarthe représente 17% des établissements de la filière et 17% des salariés en 2011. Les salariés sarthois sont principalement répartis entre l'industrie du papier et du carton (33%), la construction bois (32%) et la fabrication de meubles (20%). En Sarthe, le sciage ne représente que 12% des emplois, mais présente la plus grande proportion de salariés de la sylviculture et exploitation forestière des Pays de la Loire (3%).

La forêt est multifonctionnelle ; elle peut être étudiée au travers du prisme économique, mais aussi au travers des services écosystémiques qu'elle rend en tant que réservoirs de biodiversité et piliers des continuités écologiques. Les espaces forestiers constituent également un fort support social, à la fois dans les représentations évoquées par la forêt auprès des populations, dans la participation à un cadre de vie de qualité support d'aménités environnementales et dans l'utilisation des boisements et massifs forestiers pour les activités récréatives et touristiques. Les espaces forestiers constituent aussi des milieux « régulateurs » des différents cycles physico-chimiques (stockage carbone, régulation des phénomènes climatiques, érosion des sols, stockage des eaux dans le sol). Les espaces boisés sont favorables à de nombreuses espèces d'oiseaux, de mammifères, d'amphibiens et d'arthropodes.

Les ensembles fermés de surface importante sont propices à l'accueil d'espèces strictement forestière, qui supportent mal les conditions de lisière (luminosité, bruit, ouverture...), tandis que les plus petits boisements sont propices à des espèces plus opportunistes et peuvent être utilisés comme refuge au sein d'espaces moins accueillant. Les futaies mixtes et de feuillus sont particulièrement appréciées de la faune. La présence de « milieux annexes » en forêt, tel que les mares, ruisseaux, zones humides est d'un grand intérêt et augmente le potentiel d'accueil de la biodiversité et d'espèces remarquables.

Les espaces boisés du Pays du Mans couvrent des réalités diverses avec des espaces boisés de taille variable, allant des très nombreux petits bois en zone agricole aux vastes massifs forestiers tels que la forêt de Bercé, le massif des camps d'Auvours jusqu'au bois de Loudon. La faune et la flore présentes au sein des espaces boisés dépendent de la taille des boisements, des essences en présence et de la composition de ces boisements (strates, âges), mais aussi de la gestion forestière pratiquée, de la localisation du boisement.



Les espaces boisés sont favorables à de nombreuses espèces d'oiseaux, de mammifères, d'amphibiens et d'arthropodes. Les ensembles forestiers de surface importante présents sur le territoire sont propices à l'accueil d'espèces strictement forestières, qui supportent mal les conditions de lisière, tandis que les petits boisements sont propices à des espèces plus opportunistes et peuvent être utilisés comme refuge au sein d'espaces moins accueillant. Les futaies mixtes et de feuillus sont particulièrement appréciées de la faune, d'autant plus lorsqu'elles sont composées de plusieurs strates, d'âges de plantation différents et présentent du bois mort sur pied.



Les espaces ouverts, zones d'éclaircies et landes ligneuses, peu représentées sur le territoire sont très intéressantes du point de vue de la biodiversité en accueillant des espèces particulières, notamment floristiques, d'insectes et d'oiseaux. La présence de

« milieux annexes » en forêt, tel que les mares, ruisseaux, zones humides est d'un grand intérêt et augmente le potentiel d'accueil de la biodiversité et d'espèces remarquables.

Le Sud du territoire est marqué par la présence de grands ensembles boisés mixtes de grande valeur écologique,

presque tous interconnectés, ce qui renforce leur potentiel écologique. Il s'agit des zones forestières des bois de Changé, du Camp d'Auvours et du bois de Loudon, l'ensemble de boisements attenants de Brette-les-Pins, Parigné-l'Évêque et Saint-Mars d'Outillé, la forêt domaniale de Bercé et ses abords. L'Alyte accoucheur ou le Murin de Bechstein y évoluent.

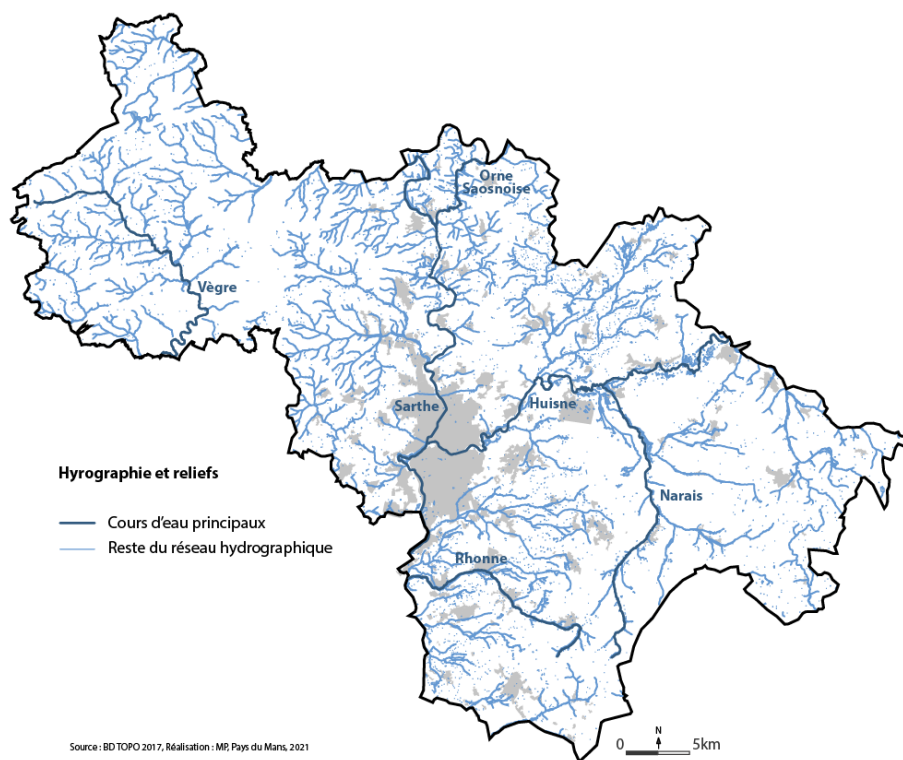
Les boisements du Nord – Nord-Ouest du territoire, insérés dans une trame agricole majoritairement cultivée, constituent des milieux refuges intéressants pour de nombreuses espèces tel que la Fauvette Pitchou ou le Pic cendré, qui à minima leur servent de zones de déplacement et de refuge temporaires.



Pic cendré (© W.Hoek)

Les milieux humides et aquatiques

Le territoire du Pays du Mans appartient au bassin versant de la Sarthe, localisé au sein du bassin hydrographique Loire-Bretagne. **Le réseau hydrographique du territoire est relativement dense avec près de 1 170 kilomètres de cours d'eau (IGN)**, avec un réseau d'autant plus dense au Nord du territoire. Les deux cours d'eau principaux sont la Sarthe et l'Huisne, qui le traversent respectivement sur près de 52 et 41 kilomètres.



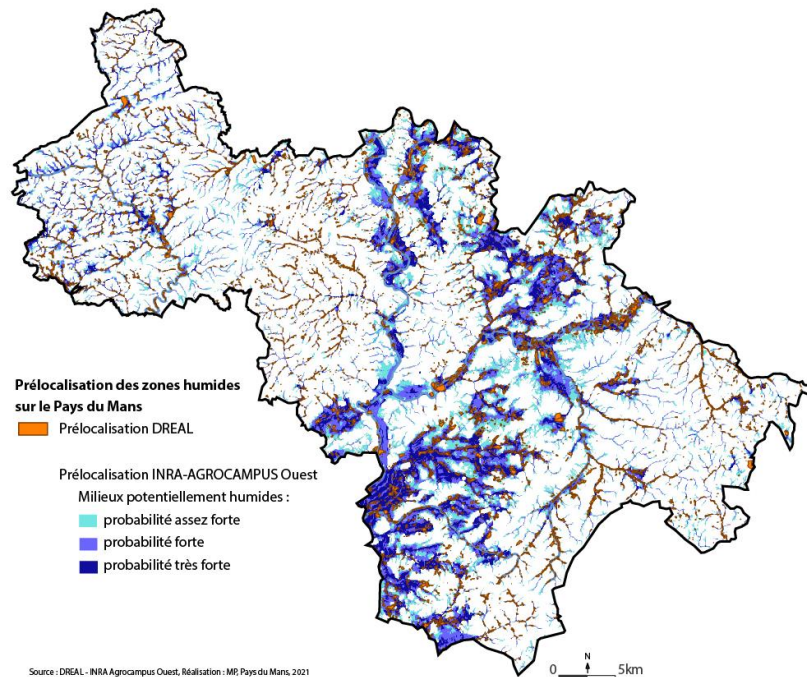
Le Pays du Mans se situe à la croisée de 4 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ; Sarthe Amont, Sarthe Aval, Huisne, Loir, en compatibilité avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne (SDAGE). Les SAGE fixent, coordonnent et hiérarchisent des objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques.

La Sarthe traverse le Pays du Mans du Nord vers le Sud-Ouest, en pénétrant par la commune de Saint Jean d'Assé pour en ressortir par la commune d'Arnage. Elle s'inscrit majoritairement dans une vallée à fond plat. Le relief est de plus en plus faible en allant vers le sud du cours d'eau, notamment en aval de la ville du Mans, avec une occupation à dominante agricole. En revanche, dans la ville du Mans, qui serait née à la confluence entre la Sarthe et l'Huisne, le relief y est plus marqué.

L'Huisne entre sur le territoire par la commune de Conneré puis traverse le territoire intercommunal du Gesnois Bilurien pour continuer jusqu'à la ville du Mans où elle rejoint la Sarthe.

Outre l'importance de ces derniers, d'autres cours d'eau tels que l'Orne Saosnoise, le Narais, le Rhonne ou la Vègre participent à l'organisation du territoire. Les cours d'eau secondaires sont très nombreux et revêtent une importance particulière dans la formation des paysages locaux.

D'importance non négligeable, **les zones humides du territoire**, caractérisés par un sol engorgé tout ou partie de l'année, représentent environ 5 806 Ha, soit 3,6 % du territoire du Pays du Mans. Les territoires les plus concernés étant l'Orée de Bercé Belinois, le Sud de l'Agglomération mancelle, le Nord du Gesnois Bilurien, et les abords des rivières sur le reste du territoire. Il s'agit de milieux « ordinaires » de prairies humides, de fauche et de pâturage aux abords des cours d'eau ou de boisements humides, mais aussi quelques zones de marais, de landes humides et de tourbières, comme c'est le cas dans la Vallée du Narais.



Les zones humides présentent de nombreux intérêts : elles permettent de réguler les débits de crue et d'étiage, elles remplissent leur rôle épuratoire à travers leur capacité à retenir les matière en suspension (nitrates, phosphates, pesticides) permettant de limiter les pollutions diffuses, elles renferment des milieux naturels riches et variés et représentent des zones d'alimentation, de reproduction et d'abri pour de nombreuses espèces, elles sont supports de nombreuses activités et usages telles que la pêche, la chasse, l'agriculture, ou encore l'alimentation en eau potable, et elles participent à l'attractivité du territoire par leur mise en valeur en tant que patrimoine paysager, culturel et éducatif.

Les zones humides jouent donc un rôle important dans la préservation de la ressource en eau. Par leurs multiples

déclinaisons, elles contribuent au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau. Ces dernières années, les zones humides ont connu une régression et des dégradations importantes, leur préservation représente donc des enjeux environnementaux, économiques et sociaux, et nécessite une gestion adaptée pour renforcer leurs fonctionnalités écologiques et hydrauliques.



Le chevelu de cours d'eau et sa diversité donne lieu à une diversité de milieux aquatiques associés à la variété des profondeurs, d'écoulement, de sols, de végétation en présence, qui peuvent abriter une diversité d'espèces aquatiques en fonction des localités. **Les cours d'eau peuvent aussi être support d'une biodiversité riche, lorsqu'ils sont bordés d'une ripisylve de qualité** (arbres-arbustes-strate herbacée), propice à de nombreux groupes d'espèces que sont les mammifères, les oiseaux, les insectes. Ils constituent ainsi des corridors écologiques d'importance. **Ces dernières décennies, la Sarthe et de nombreux affluents ont été aménagés, conduisant localement à un appauvrissement et une homogénéisation des milieux, avec une menace sur les espèces aquatiques et terrestres associées plus ou moins directement à ces cours d'eau.**

Aux cours d'eau ou nappes souterraines sont associés localement des zones humides, très riches en biodiversité, qui assurent de nombreux rôles au sein des écosystèmes. Elles abritent de nombreuses espèces patrimoniales et protégées, des espèces végétales remarquables et menacées.



Le Rossolis à feuilles rondes, la Grassette du Portugal, la Cardamine, le Héron pourpre ou encore l'Écrevisse à pattes blanches, en sont de bons exemples.

Le Pays du Mans comprend également de nombreux plans d'eau, avec une forte densité sur le bassin de l'Huisne. Les plans d'eau peuvent être propices à la biodiversité, faune aquatique et terrestre, et à la flore, néanmoins leur accueil est très dépendant de la gestion mise en œuvre sur et autour des plans d'eau.

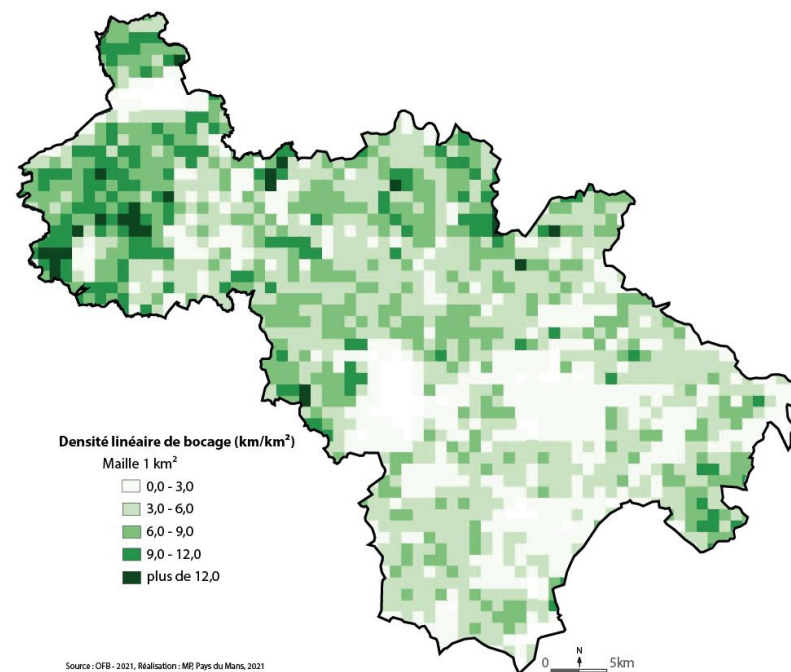


Les espaces agricoles

D'après les chiffres issus de l'étude de la Chambre d'Agriculture de la Sarthe, **le Pays du Mans dispose de 83 314 Ha, qui couvre ainsi 52% de la surface totale du territoire.** Cette surface, appelée Surface Agricole Utile (SAU) est répartie entre les grandes cultures céréalières qui représentent 54% de la SAU, les prairies (37% de la SAU), et les autres productions type fourrages, fruits et légumes sur la SAU restante (9%). Cette SAU est davantage représentée sur l'intercommunalité de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (70%), puis Maine Cœur de Sarthe (65%), suivi par l'intercommunalité du Gesnois Bilurien (48%), puis respectivement l'Orée de Bercé Belinois (42%), Le Mans Métropole (32%), et le Sud Est Manceau (27%).



Des espaces intéressants pour la biodiversité se trouvent également au sein de la trame agricole du territoire, notamment dans les espaces de bocage ouvert. Les grandes restructurations parcellaires, la tendance à l'agrandissement et la mécanisation ont entraîné l'élargissement de la maille, son ouverture et sa discontinuité, auxquelles s'ajoutent d'autres variables comme l'étalement urbain, le mitage, les infrastructures routières, ont fortement impacté les milieux bocagers en termes de qualité.



Les zones où le maillage bocager est important, occupés principalement par des prairies permanentes, sont particulièrement favorables à la biodiversité. C'est au Nord du territoire, notamment à l'Ouest de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, que la densité de haies et de prairies permanentes est la plus importante et à priori la plus favorable.

En effet, c'est la diversité des structures présentes dans le paysage (haies, ronciers, bosquets, mares, vieux arbres) qui permet de satisfaire les besoins de nombreuses espèces d'oiseaux, de reptiles, d'amphibiens, de petits mammifères et d'insectes. La présence de reptiles étant un indicateur de la qualité et de la connectivité du maillage de haies. Des espèces patrimoniales d'oiseaux, notamment les passereaux, se retrouvent au sein de ces milieux bocagers. La Couleuvre d'Esculape, le Pique-Prune et le Muscardin s'y retrouve également.



Les haies bocagères jouent plusieurs rôles essentiels qui contribuent à l'équilibre du milieu et constituent un système régulateur très efficace : elles ont un effet de brise-vent et de régulateur thermique, elles constituent un frein au ruissellement de l'eau tout en permettant l'infiltration de l'eau dans le sol, elle maintient le sol et les berges des cours d'eau et lutte contre leur érosion, elle peut être valorisée par les filières bois énergie, elles sont des zones d'habitat et d'alimentation pour une diversité d'espèces, elles constituent une composante à part entière du paysage et représente un atout pour le cadre de vie.

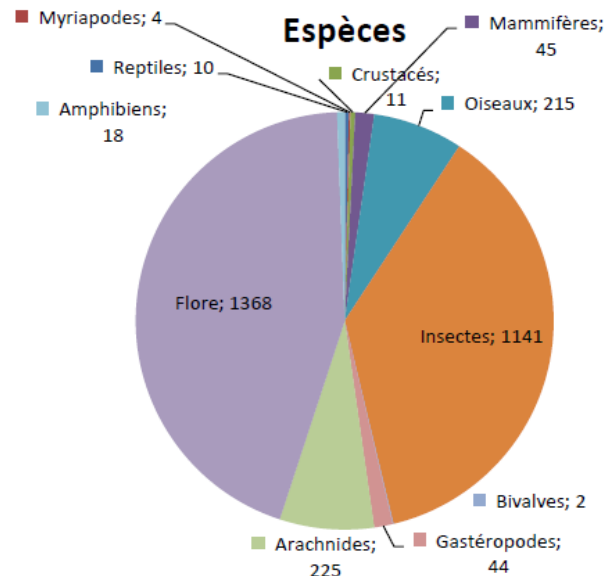
Les espaces naturels en ville et la biodiversité ordinaire



Sur le territoire du Pays du Mans, certains espaces anthropisés présentent des caractéristiques écologiques intéressantes, voire la présence d'espèces patrimoniales ou rares. C'est notamment le cas de l'Aérodrome Le Mans – Arnage connu pour abriter des pieds d'Hélianthème faux alysson et de Peucedan de France. Ces zones ne sont pas les milieux privilégiés pour l'accueil de nombreuses espèces qui n'y trouveront pas les conditions de vie adéquates.

Néanmoins, les nombreux parcs et jardins, plantations, espaces moins utilisés, espaces bâtis patrimoniaux, combles d'habitation sont autant de lieux propices à l'accueil d'espèces opportunistes. Certaines espèces apprécient d'ailleurs les espaces qualifiés de « friches ».

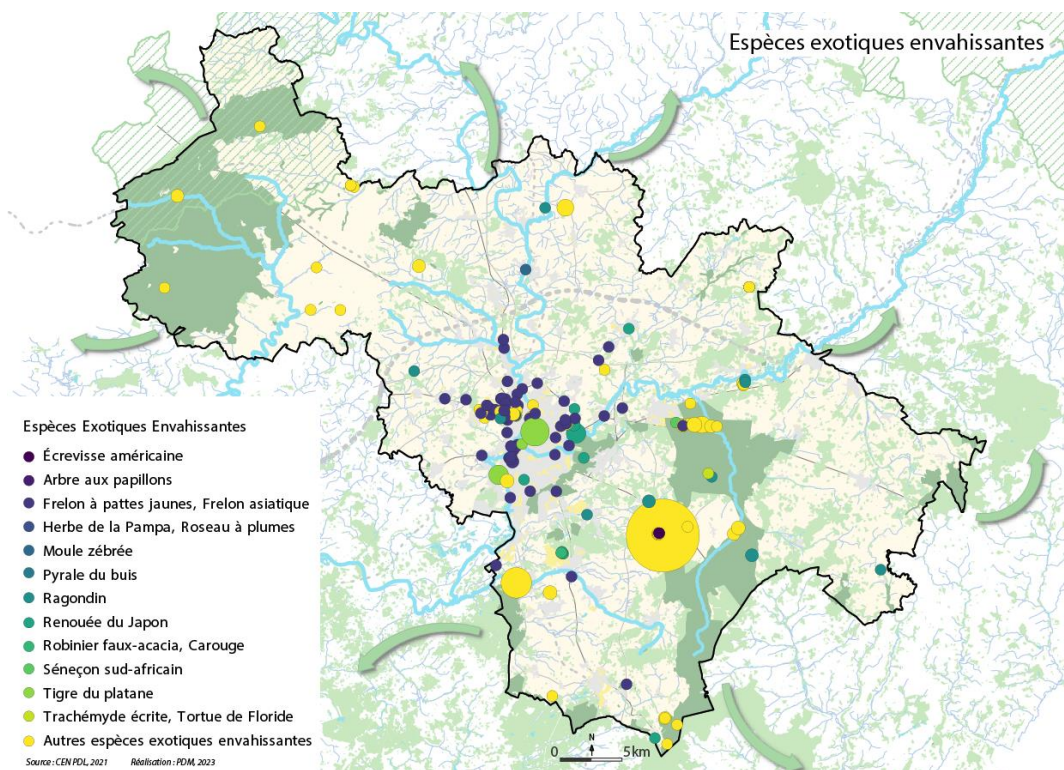
L'accueil de biodiversité dans ces milieux dépend souvent de la gestion des espaces verts ou plantés, et de la manière dont ils sont aménagés. Nous pourrions à titre d'exemple citer le Boulevard Nature, l'Arche de la Nature, le parc du Gué Maulny sur l'agglomération mancelle, mais aussi l'espace du Pont Romain à Montfort-le-Gesnois, l'Hippodrome d'Ecommoy, ...



Ce sont ainsi 1 715 espèces faune et 1 368 espèces flore qui sont recensés au sein du territoire du Pays du Mans.

En ce qui concerne les espèces exotiques envahissantes, un peu plus de 187 données d'espèces considérées comme invasives sont connues sur le Pays du Mans. Les zones où le nombre d'espèces exotiques envahissantes observées est le plus important sur le territoire du Pays de Mans sont les zones urbaines et la proximité des cours d'eau. Les zones urbaines, avec les dépendances routières et ferroviaires, sont des foyers de développement de beaucoup d'espèces invasives. Elles peuvent parfois même en être le point de départ. En effet, certaines espèces invasives, toutes exotiques, sont à la base des plantes ornementales, ou choisies en zone urbaine pour leur rapidité de croissance et leur aspect. C'est le cas du Buddleia de David, aussi appelé Arbre à papillons.

Ces espèces concernent chacun d'entre nous puisqu'elles sont désormais présentes sur une large partie du territoire métropolitain. Le ragondin, le Frelon asiatique et la pyrale du buis, sont des espèces sur lesquelles le grand public mais aussi les communes prêtent attention et s'interrogent sur les moyens de les contenir pour tenter de maîtriser les dégâts occasionnés.



Les effets bénéfiques de l'accès à des espaces naturels sont nombreux et connus. Fréquenter des espaces naturels de manière quotidienne améliore la qualité de vie, les capacités cognitives, la motivation, le sens de l'adaptation, la concentration. De plus, cela contribue à l'activité physique, incite à une plus grande créativité et diminue le stress.

Le territoire du Pays du Mans voit quasiment l'ensemble de ses communes couvertes par au moins un espace naturel. Cela s'explique par la forte présence de bois et forêts, de parcs et autres grands espaces végétalisés.

Le ratio moyen d'espaces naturels par habitant à l'échelle du Pays du Mans est de 1148 m². Le Sud Est Manceau représente le territoire avec la plus forte densité d'espaces naturels, bénéficiant de plus de 4 500 m² par habitant. Le Gesnois Bilurien et la 4CPS sont également bien dotés, avec de 3 000 à 4 000 m² par habitant. L'Orée de Bercé Belinois dispose d'un peu plus de 2 000 m² d'espaces naturels par habitant. Enfin, Maine Cœur de Sarthe présente des espaces vers moins denses, avec seulement 900 m² par habitant, tandis que Le Mans Métropole territoire très urbanisé, ne compte que 220 m² d'espaces naturels par habitant.

Les ensembles paysagers patrimoniaux ; allier protection, préservation et valorisation

La loi du 2 mai 1930 prévoit la possibilité de protection des monuments naturels ou des sites de caractère d'intérêt général dont l'objectif est de protéger un patrimoine remarquable selon deux niveaux de protection ; l'inscription et le classement. Le Pays du Mans **présente 12 sites inscrits et 6 sites classés**, comprenant essentiellement des sites de patrimoine bâti (Château de Sourches, de Pescheray, de Ballon, l'Abbaye de l'Épau, ...) et quelques sites naturels tels que l'étang de Claire-Fontaine de Saint-Ouen-en-Belin, le grand étang de Sillé ou encore le Jardin d'horticulture du Mans.

D'autres outils de protection et de valorisation sont présents sur le territoire. A ce titre, **7 communes appartiennent au Parc Naturel Régional (PNR) Normandie-Maine**, toutes localisées sur la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, au Nord-Ouest du territoire.

Le territoire est doté **d'une Réserve Naturelle Régionale (RNR)** sur la commune de Parigné-l'Évêque, qui s'étend sur 38 Ha et présente un très riche patrimoine naturel lié à la présence de bas-marais tourbeux, habitat rare en Sarthe.



S'ajoute également **4 Espaces Naturels Sensibles (ENS)** permettant de protéger un patrimoine naturel, paysager et géologique de qualité, qui se révèle menacé ou vulnérable.

Par ailleurs, le territoire comporte **4 sites NATURA 2000**, qui sont les suivants :

- la Vallée du Narais, forêt de Bercé et ruisseau du Dinan
- les Châtaigneraies à Osmoderma Eremita au Sud du Mans
- la Forêt de Sillé,
- le Bocage Osmoderma Eremita entre Sillé-le-Guillaume et la Grande Charnie

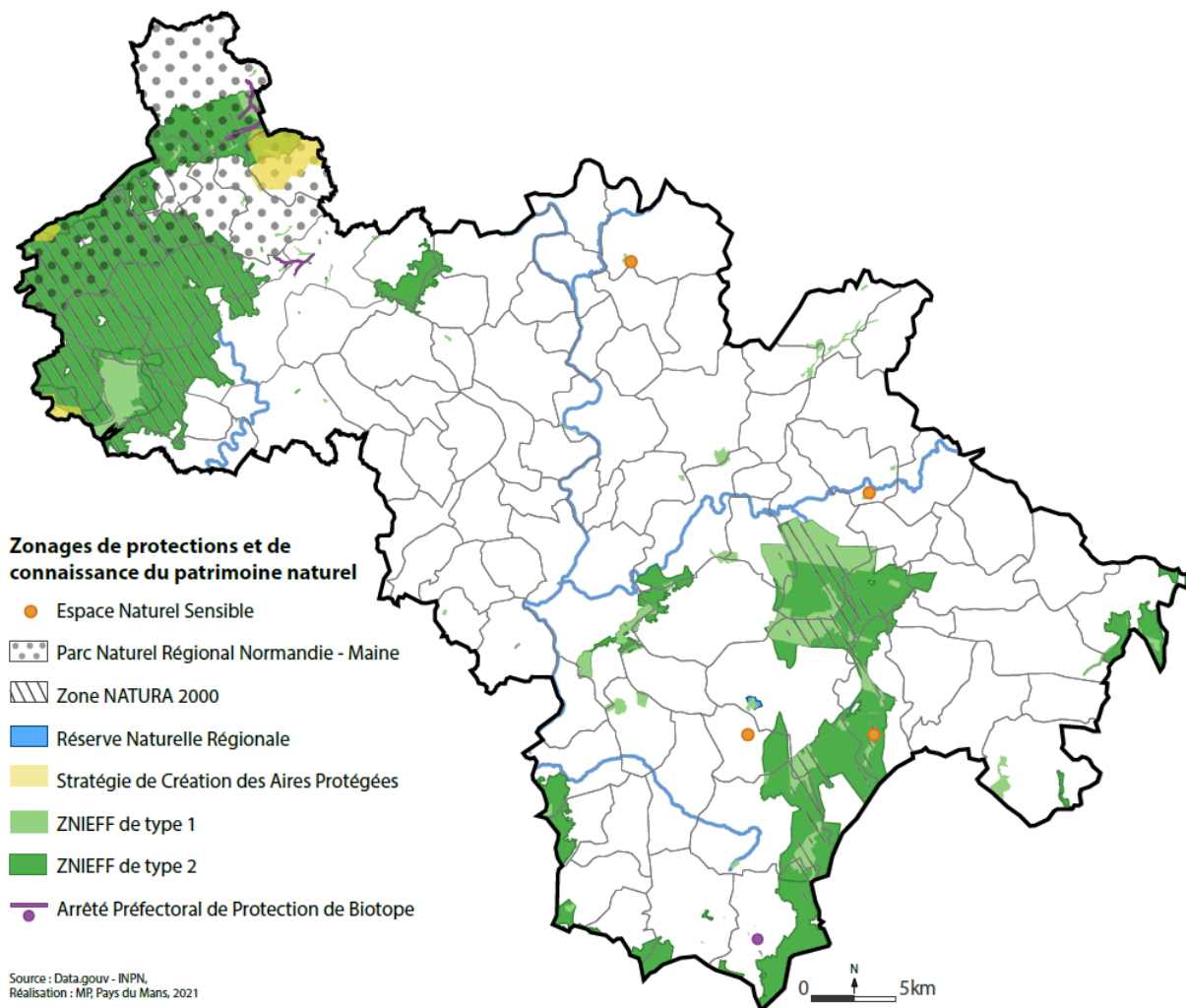


Natura 2000 constitue un réseau européen de sites dont l'objectif est la préservation de la biodiversité à travers une liste d'habitat et d'espèces dites « d'intérêt communautaire ». Le dispositif Natura 2000 est un outil de préservation de la biodiversité volontaire, par la mise en place d'outils de subvention de bonnes pratiques de gestion.

La **stratégie nationale de création des aires protégées (SCAP)** doit concourir à stopper la perte de biodiversité dans un réseau plus écologiquement cohérent d'aires protégées. Le territoire en compte 3 zones, délimitées sur la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé.

Il est important de noter que le territoire est support d'une biodiversité importante avec la présence de **81 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique), dont 66 de type I et 15 de type II**. Elles recouvrent respectivement 4 702 et 29 308 Ha du territoire. Cet outil, sans portée réglementaire, identifie, localise et décrit des sites patrimoniaux pour les espèces vivantes et leurs habitats, révélateur d'un enjeu environnemental.

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) ont pour objectif la conservation d'habitats d'espèces protégées, nécessaires à l'alimentation, la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées. Il en existe 2 sur notre territoire; un concernant l'église de Marigné-Laillé, au titre de la protection de l'habitat du Grand Murin; un concernant la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, pour l'écrevisse à pieds blancs.



La Trame Verte et Bleue ; préserver et améliorer les fonctionnalités écologiques

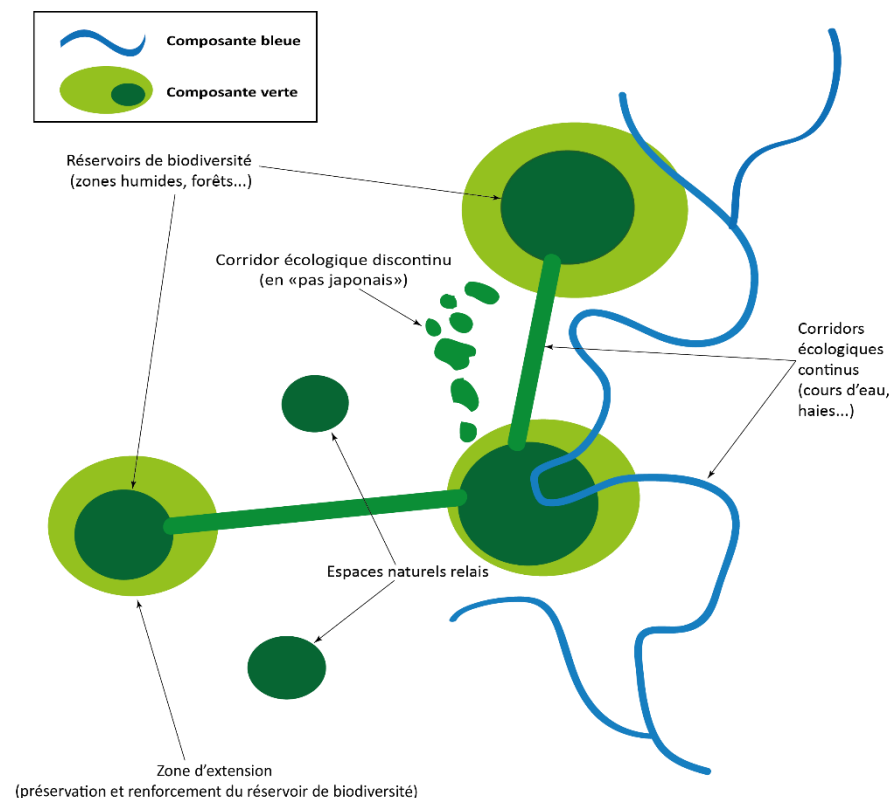
La fragmentation des habitats, cause de perte de biodiversité

Les entités « naturelles » ou « semi-naturelles » qui structurent nos paysages offrent un réseau dit de « continuités écologiques », c'est-à-dire un réseau de lieux de déplacement et de développement où les espèces accomplissent leur cycle de vie. Ces continuités écologiques sont des images théoriques nous permettant d'appréhender la qualité de ces continuités face à notre développement. En effet, nos sociétés ont urbanisé et artificialisé de nombreux secteurs et y ont introduit de nouvelles conditions de vie, générant une « fragmentation » et une dégradation du réseau utilisé par les autres êtres vivants. Une perte de biodiversité se constate depuis plusieurs années. L'identification des continuités écologiques a donc pour intérêt de minimiser la fragmentation de ce réseau et de le maintenir voir le renforcer.

La Trame Verte et Bleue, une réponse pour enrayer la perte de biodiversité

La « Trame verte et Bleue », issue des lois Grenelles I et II, est un outil de prise en compte des enjeux de préservation de la biodiversité, au sein des projets d'aménagement et des documents d'urbanisme, qui introduit au travers plusieurs articles du Code de l'Environnement et du Code de l'Urbanisme, la notion de continuité écologique et le domaine de l'écologie du paysage. Les deux constituants principaux d'un réseau écologique sont les réservoirs de biodiversité et les corridors. La Trame Verte et Bleue est donc bien un outil d'aménagement durable du territoire qui vise à

maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour permettre d'assurer la survie des espèces et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'Homme leurs services (qualité des eaux, pollinisation, prévention des inondations, amélioration du cadre de vie, supports d'activités de loisirs, ...).



Plus récemment, les notions de Trame Brune et de Trame Noire sont mises en avant. La Trame Brune, assimilée à la trame du sous-sol, est, elle aussi essentielle au fonctionnement des écosystèmes et à la biodiversité du sol. Elle vise à maintenir les connectivités écologiques souterraines.

La Trame Noire fait elle référence à l'ensemble des corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes. Compte tenu de la dégradation, la disparition et de la fragmentation des habitats causés par la lumière artificielle, il apparaît indispensable de préserver et restaurer ce réseau propice à la vie nocturne.

La Trame Verte et Bleue, un dispositif à échelles emboîtées

Pour être en cohérence avec la réalité des territoires, la mise en place de la Trame Verte et Bleue se décline à trois échelles ; nationale, régionale (à travers le SRCE* et le SRADDET*) et locale au sein des SCoT, PLUi et PLU.



Ces différentes échelles et leurs documents associés sont liés entre eux par des rapports de prise en compte, de compatibilité et de conformité.

La Trame Verte et Bleue du Pays du Mans

Sur le territoire du Pays du Mans, le travail d'identification de la Trame Verte et Bleue a été mené en 2014, lors du premier SCoT, en prenant en compte et analysant les éléments du SRCE en concertation avec les acteurs environnementaux du territoire (techniciens et élus) qui ont apporté leur connaissance du territoire et des réalités du terrain, nécessaire à l'identification des continuités écologiques à l'échelle locale.

Plusieurs démarches et études ont été menées depuis, à différentes échelles, parmi lesquelles :

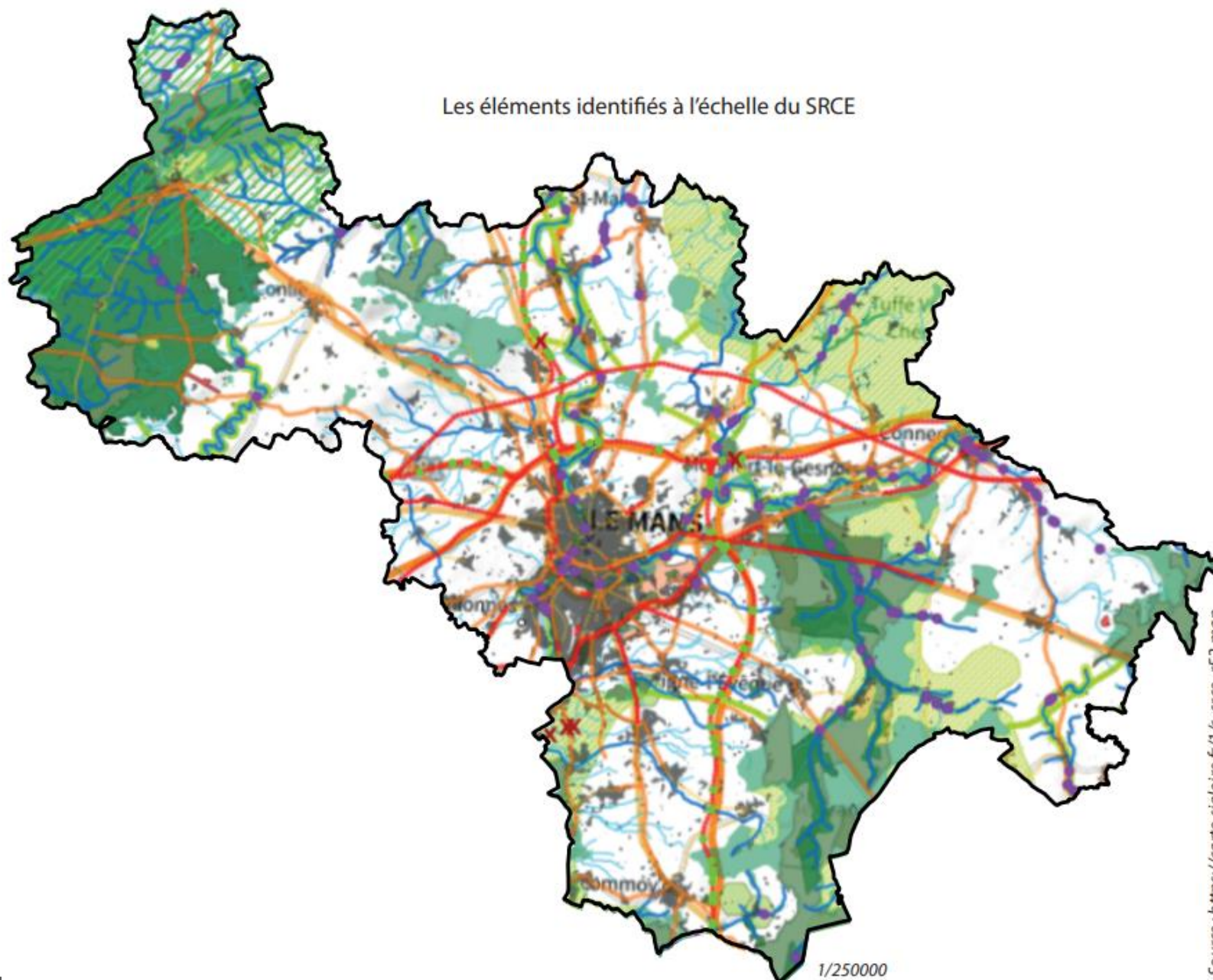
- Les PLUi des communautés de communes de l'Orée de Bercé Belinois, le PLUc de Le Mans Métropole, mais aussi ceux du Gesnois Bilurien, de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (qui ne faisaient pas partie du périmètre du SCoT de 2014).
- Le Pré-diagnostic agricole de la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire

Sur son territoire actuel, les continuités écologiques majeures du territoire s'appuient principalement sur les grands ensembles boisés et patrimoniaux au Sud du territoire, les autres boisements de taille importante, les vallées de l'Huisne, de l'Orne Saosnoise, de la Sarthe, du Narais et de la Vègre, qui constituent les réservoirs de biodiversité du territoire. Ces réservoirs forment également les principaux corridors, complétés par les secteurs bocagers au Nord du territoire, des espaces bocagers relictuels et certaines petites vallées secondaires.

Les corridors écologiques ont été mis en évidence par l'analyse de la densité bocagère et de la densité en mares. Des corridors écologiques liés à la Trame Verte et Bleue (principaux cours d'eau et zones humides associées) ont également été identifiés sur la base du SRCE.

Le territoire est caractérisé par un réseau écologique fragmenté du fait de la présence centrale de l'agglomération mancelle, la pression urbaine, le mitage urbain autour de celle-ci et l'existence de nombreux axes routiers, autoroutiers et ferroviaires denses entraînant une coupure majeure Est-Ouest particulièrement visible. Les cours d'eau principaux présentent de nombreux obstacles à l'écoulement et leur état écologique est globalement moyen à médiocre.

Les éléments identifiés à l'échelle du SRCE



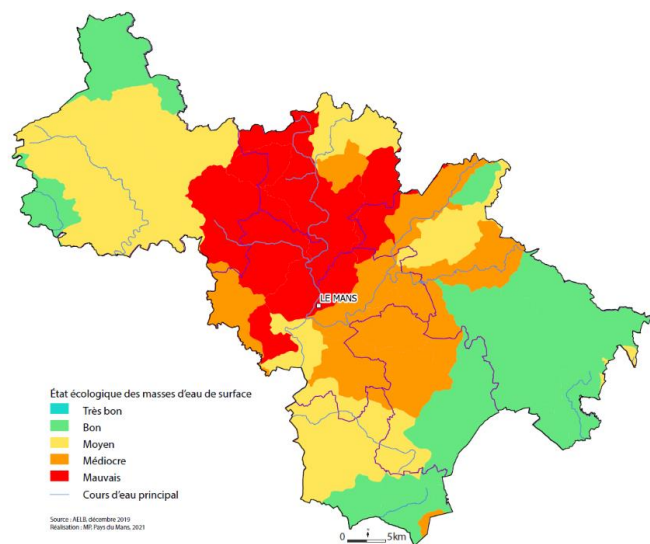
Source : https://carto.sigloire.fr/1/r_srce_r52.map

2_ Les ressources, vers une gestion durable des richesses naturelles

Gestion de la ressource en eau et alimentation en eau potable

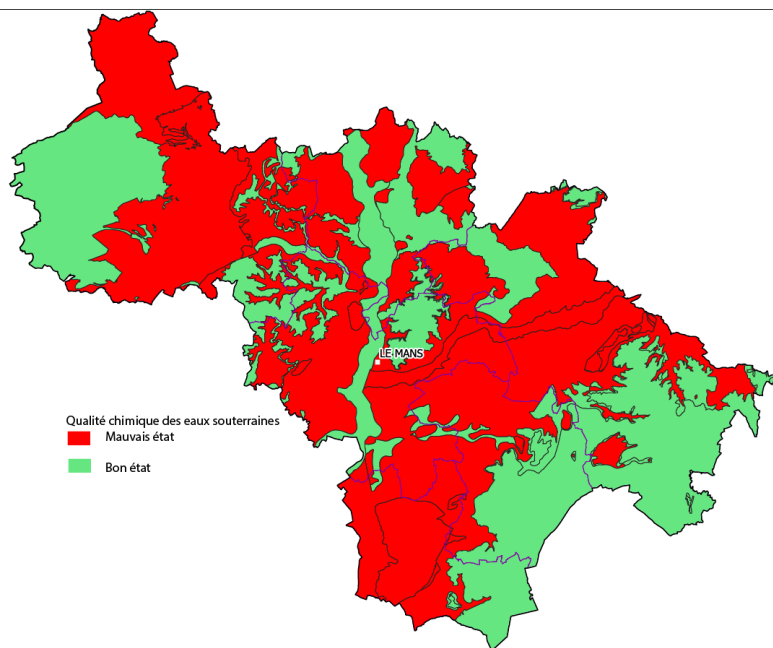
D'après les données de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) de 2019, la qualité de la majorité des cours d'eau du territoire est considérée comme « médiocre » à « moyen ».

La Sarthe Amont, la Morte Parente, l'Antonnière et la Belle Noé ont été classés en « mauvais » état. Seuls le Narais, le Dué, l'Aune, l'Orthe et le Palais sont considérés en bon état écologique. Sur le territoire du Pays du Mans, aucun point de captage ne dépasse la concentration maximale autorisée de 50 mg/L. Aucune eau de surface du territoire ne sont concernées par la problématique nitrates, en revanche l'ensemble du territoire est touché par la problématique pesticides.



Le Pays du Mans comprend de nombreux plans d'eau sur son territoire, avec une forte densité sur le bassin de l'Huisne, notamment dans la vallée de l'Huisne, du Narais, du Dué, de la Mézize, de la Vive Parente. Les plans d'eau peuvent être propices à la biodiversité, faune aquatique et terrestre (insectes, amphibiens, oiseaux, mammifères) et à la flore (herbiers, diversité de la flore de berge), néanmoins l'accueil de biodiversité est très dépendant de la gestion mise en œuvre sur et autour des plans d'eau.

Concernant les masses d'eau souterraines, il est constaté un bon état quantitatif des nappes sur l'ensemble du territoire, hormis sur le bassin versant Sarthe aval, qui est en mauvais état, et s'étend sur une partie du territoire de la 4CPS. En effet ce dernier est considéré comme ne garantissant pas une alimentation en eau suffisante au bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques de surface et/ou terrestres associés.



Sur la qualité chimique des eaux souterraines, la totalité du département de la Sarthe a été classé en zone vulnérable nitrates par suite de la 6^{ème} campagne de surveillance des nitrates en Loire-Bretagne. Sur le territoire du Pays du Mans, les nappes sont en partie de mauvaise qualité sur la quasi-totalité du territoire, hormis à l'extrême Sud-Est, et au Nord-Ouest. Les eaux souterraines dégradées par de fortes teneurs en nitrates sont principalement situées sur le Bassin Versant de la Sarthe amont, et sur la partie Sud-Est du territoire, sur une infime partie des Bassins Versants de l'Huisne et du Loir.

En déduisant les flux de nitrates provenant des assainissements collectifs et individuels, environ 95 % de flux de nitrates proviendraient d'apports diffus. Ces apports seraient donc majoritairement d'origine agricole.

Les points où les eaux souterraines sont dégradées par les pesticides sont disséminés sur le bassin ; on notera plus particulièrement des zones un peu moins affectées au Nord-Ouest et Sud-Est du Pays du Mans.

De nombreuses pressions sont exercées sur le milieu, par les usages quels qu'ils soient, par les prélèvements et les altérations hydrologiques, dont les plus importantes sont les pressions liées aux prélèvements d'eau et à l'évaporation des plans d'eau. Les masses d'eau les plus affectées par les prélèvements tout usages sont localisées à l'Ouest et au Sud de la communauté urbaine de Le Mans Métropole, se prolongeant sur le Nord des communautés de communes du Sud Est Manceau et de l'Orée de Bercé Belinois. La partie Est du Gesnois Bilurien est également soumise à des pressions élevées, tout comme sur la communauté de commune Maine Cœur de Sarthe, au niveau de l'Orne Saosnoise. Le reste du territoire du Pays du Mans est soumis à des pressions dites « peu élevées ».

Les rejets ponctuels ont encore une incidence sur les milieux les plus sensibles, notamment les cours d'eau à faible débit, qui résultent pour l'essentiel de la pollution phosphorée. Par ailleurs, la pollution par temps de pluie montre une aggravation de la pression sur les masses d'eau à faible débit et forte imperméabilisation, et apparaît désormais prépondérante et devient un enjeu nécessitant qu'elle soit mieux suivie et mieux prise en compte dans les plans d'actions.

D'autres pressions sont exercées sur les milieux ; les pressions industrielles, majoritairement localisées sur le Sud de l'agglomération mancelle, également les pressions liées aux apports diffus de type pesticides, ou encore des altérations de température des cours d'eau liés aux multiplications des plans d'eau, et aussi des pressions sur la morphologie des cours d'eau, liées à des obstacles à l'écoulement (urbanisation, axes de communication, agriculture, production d'énergie...).

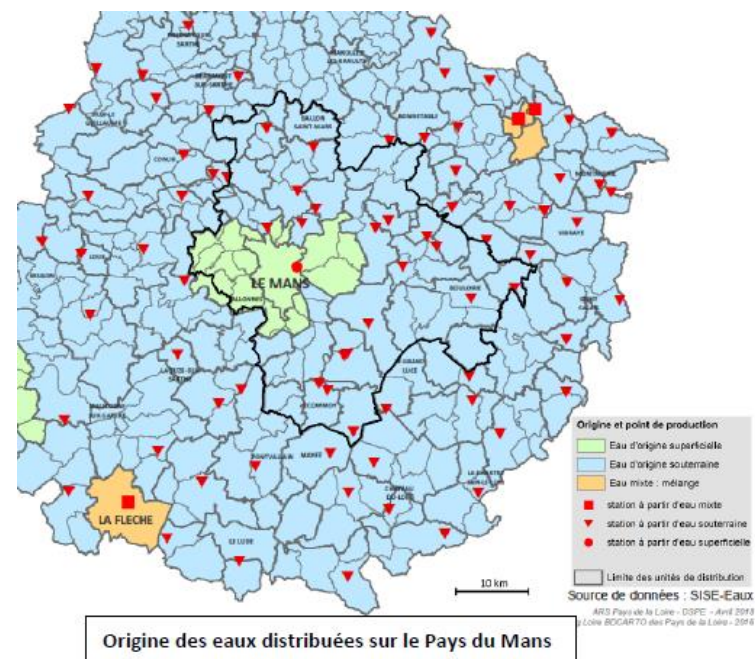
Alimentation en eau potable

L'eau potable distribuée sur le Pays du Mans est issue de 19 captages présents sur le territoire, et éventuellement un certain nombre de captages extérieurs au territoire, avec des eaux issues de stations de captage d'eau souterraine mais également de captages d'eau superficielle.

Il existe un schéma départemental d'alimentation en eau potable, rédigé pour la période 2012 – 2018. Ce schéma apportait un diagnostic de la production et de la distribution de l'eau potable sur le territoire, donnant lieu à une série d'enjeux et de travaux visant :

- La protection de la ressource (captages, aquifères, travaux...)
- La sécurisation de la ressource (diversification, stockage, travaux...).

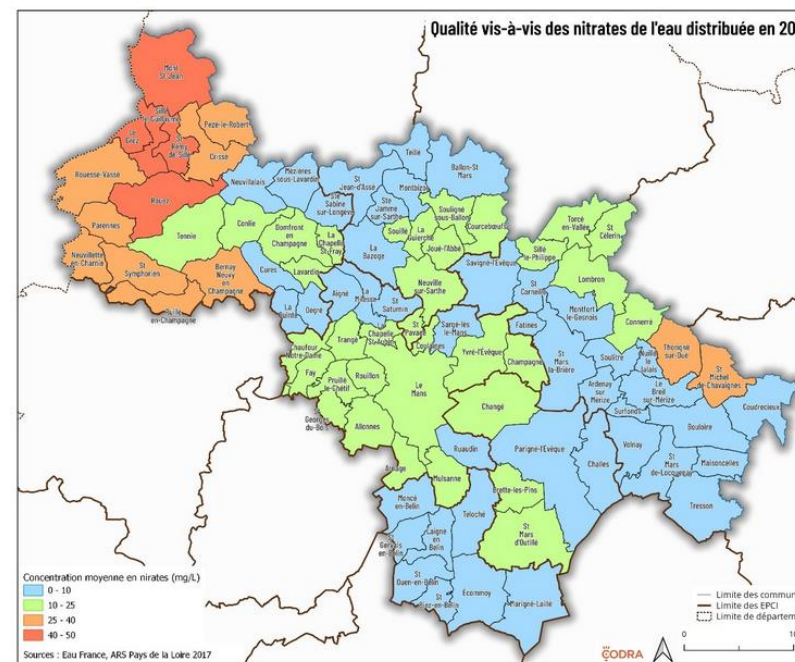
La distribution d'eau potable est une compétence obligatoire des communes, régie par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Les distributions municipales d'eau potable doivent s'assurer du respect des exigences fixées par l'article R. 1321-2 du code de la santé publique pour les eaux destinées à la consommation humaine (limites de qualité, etc.). La production d'eau potable, son transport et son stockage sont des compétences facultatives des communes. La production et la distribution d'eau potable sur le territoire du Pays du Mans sont gérées par 19 entités, 14 syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU), 4 communes et 1 intercommunalité (Le Mans Métropole).



La qualité des eaux distribuées est analysée par l'ARS des Pays de la Loire au regard de paramètres bactériologiques et physicochimiques (nitrate, pesticides, métaux...), détectant leur présence et évaluant leur quantité et ainsi leur impact sur la santé humaine. En 2017, à l'échelle des Pays de la Loire, 98% de la population est alimentée par une eau conforme aux limites de qualité en ce qui concerne la bactériologie et la concentration en nitrate ; et 78% de la population régionale est alimentée par une eau conforme aux limites de qualité en ce qui concerne la présence de pesticides.

Le Pays du Mans est assez concerné par des épisodes de présence de bactérie dans les eaux distribuées, la Sarthe en compte environ 60, dont une partie au sein du Pays du Mans. Pour la présence de nitrates dans l'eau, les communes du Pays du Mans ne dépassent pas la limite de qualité qui est de 50 mg/L, néanmoins les concentrations de Thorigné-sur-Dué, Saint-Michel-de-Chavaignes et 13 communes de la 4CPS sont à surveiller.

D'après les données de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (extraction janvier 2019), deux tiers des stations du territoire ont une capacité inférieure à 2000 Equivalent Habitant (unité de mesure de la capacité de traitement des eaux, EH). D'après ces données également, 65% des stations traitent leurs eaux par aération (boues activées) et 22% par lagunage. Une dizaine de station effectuent le traitement des eaux par d'autres moyens : filtre plantés, disques biologiques, infiltration, lit bactérien. Dans certains cas, les eaux peuvent subir plusieurs traitement (prétraitement) ainsi que des traitements spécifiques : dénitrification, déphosphatation,

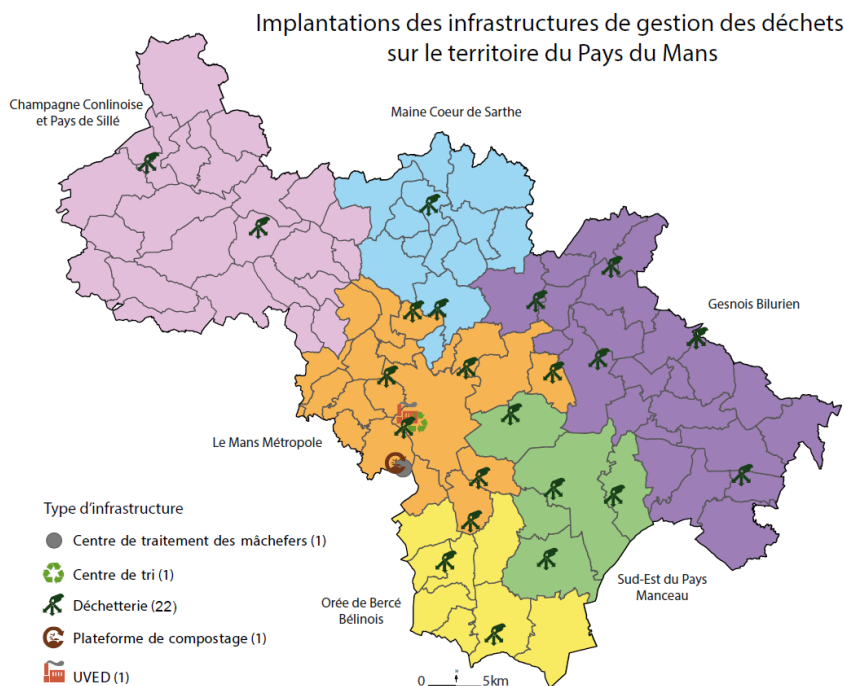


Les données concernant la valorisation des bouées traitées ne sont pas connues pour chacune des stations, certaines stations comme celles du Mans valorisent les boues pour l'épandage et le compostage. Actuellement toutes les stations ne sont pas conformes aux réglementations, que cela concerne les équipements de la station ou sa performance. Ainsi, d'après les données du portail de l'assainissement communal, sur les 57 installations recensées sur leur site (contre 83 installations recensées par l'AELB), 12 % des stations sont non conformes en équipement et 33 % sont non conformes en performance.

Déchets

Sur le territoire actuel du Pays du Mans, la collecte et la gestion des déchets sont prises en charge pour 5 EPCI (Le Mans Métropole, Sud-Est Manceau, Maine Cœur de Sarthe, Orée de Bercé-Belinois, Champagne Conlinoise et Pays de Sillé) par les EPCI elles-mêmes, et pour le Gesnois Bilurien par un syndicat, le SYVALORM qui couvre l'Est du département de la Sarthe.

Le territoire comprend une usine de valorisation énergétique des déchets, un centre de déchets mâchefers, un centre de tri des collectes sélectives d'emballages



ménagers et papiers, une plateforme de compostage des déchets verts, et un réseau de 22 déchetteries.

Depuis 2011, le Pays du Mans mène des actions sur la réduction et la gestion des déchets. Ainsi, le territoire historique (hors Gesnois Bilurien et Champagne Conlinoise et Pays de Sillé) a bénéficié d'un Programme Local de Réduction des Déchets, engendrant une diminution de 10% d'ordures ménagères (résiduelles et de collecte). Le Pays du Mans a également répondu en 2014 à l'appel à projet « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchets ». En avril 2017, le Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire (CODEC) remplace ce contrat initial. Les trois objectifs étaient les suivants :

- Réduire les déchets ménagers et assimilés (DMA) de 1% par an pendant 3 ans
- Maintenir le taux de valorisation matière et énergétique (objectif 97%)
- Déployer une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) sur trois zones d'activités.

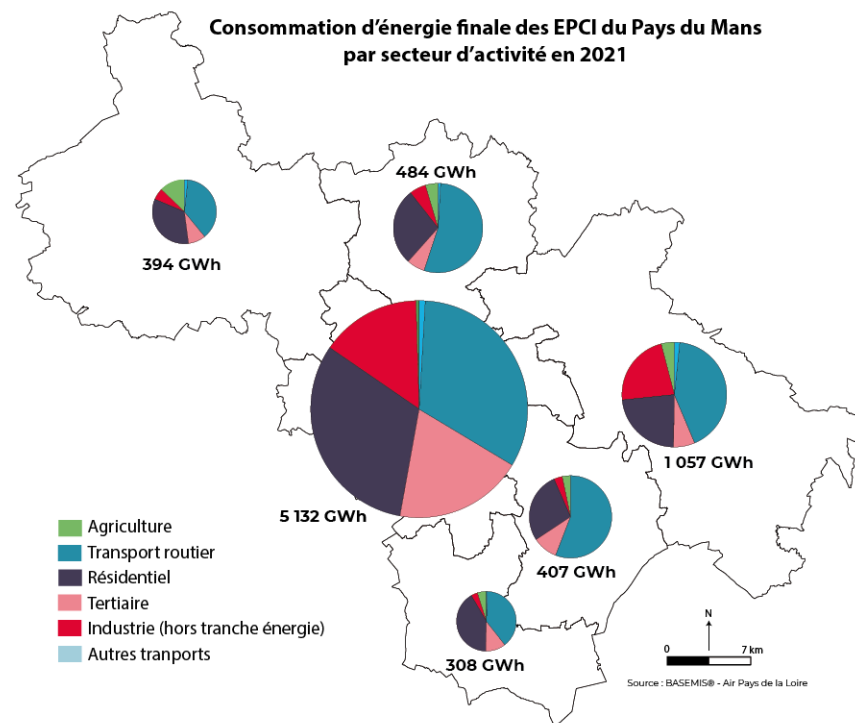
A l'issue de sa mise en œuvre, le bilan démontre non seulement que les actions de réduction des déchets des habitants et des collectivités ont été renforcées, mais qu'il a également permis d'accompagner des entreprises dans la réduction de leurs impacts environnementaux par le biais de démarches d'EIT. Ainsi, le Pays du Mans, sur son échelle historique, ont pu agir pour poursuivre et étendre les actions de réduction des déchets du territoire, et d'en développer de nouvelles (couches lavables, Festival Zéro Déchets, recyclerie, broyage des déchets verts, ...).

Consommation d'énergie finale et production d'énergies renouvelables

Consommations d'énergies

En 2021, le Pays du Mans consomme 6 945 GWh d'énergie finale, avec une prédominance de la consommation dans les secteurs du transports routier et du résidentiel, qui représentent à eux seuls plus de deux-tiers de la consommation du territoire. Cette dernière diminue de 6,4 % entre 2008 et 2021, notamment du fait de la réduction au sein des secteurs de l'industrie, du résidentiel et du tertiaire.

Le Mans Métropole est le territoire le plus consommateur d'énergie, soit près de 55.4 % de la consommation du territoire. Les autres intercommunalités que sont Maine Cœur de Sarthe, Sud Est Manceau, Orée de Bercé Belinois et Champagne Conlinoise et Pays de Sillé représentent à elles quatre, seulement 21 % de la consommation finale du territoire. Le territoire consomme essentiellement trois sources d'énergies à savoir les produits pétroliers, le gaz naturel et l'électricité.



Production d'énergies renouvelables

Afin de répondre aux objectifs fixés dans le Plan Climat Air Énergie Territorial approuvé le 20 décembre 2019, les acteurs du territoire se mobilisent pour développer la production d'énergie renouvelable. **La production actuelle d'énergie renouvelable est de 497 GWh (2021), contre 6 945 GWh consommés.** Le taux de couverture de la consommation d'énergie finale par les énergies renouvelables produites localement est de 7,16 %. Ce chiffre cache des disparités car la Communauté de Communes Champagne Conlinoise et Pays de Sillé dispose d'un taux de 33 % et la Communauté de Communes Orée de Bercé Béloinois 11 %.

La chaleur issue des déchets, du bois et des systèmes aérothermiques sont aujourd'hui les énergies les plus utilisées sur le territoire. La part de production chaleur représente 70 % de la production d'énergies renouvelables contre 30 % pour la production d'électricité. **Dans l'ensemble, toutes les communautés de communes ont multiplié leurs productions d'EnR par 1,65 à 2,15 entre 2008 et 2021 sauf la Communauté de Communes de La Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé qui a vu sa production multipliée par 6 (via la création de parcs éoliens essentiellement).**

La Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois a connu une baisse significative liée au secteur bois-énergie et la fermeture d'industrie du bois. Entre 2012 et 2021, la production a légèrement augmentée de 3 GWh.



La production d'EnR a augmenté sur le territoire depuis plusieurs années, passant de 333 GWh en 2008 à 497 GWh en 2021, mais elle reste encore assez faible et doit s'accélérer et se diversifier. Si abstraction est faite de la fermeture du secteur industriel bois-énergie sur l'Orée de Bercé Belinois, la production a doublé entre 2012 et 2021.

L'augmentation de la part des EnR dans le mix énergétique passera également par une meilleure gestion des espaces naturels, forestiers, notamment compte-tenu des risques et des effets des changements climatiques à venir sur le Pays du Mans.



Crédit photo : Fotolia

Syndicat Mixte du Pays du Mans - production d'énergie renouvelable (primaire et secondaire) en GWh/an

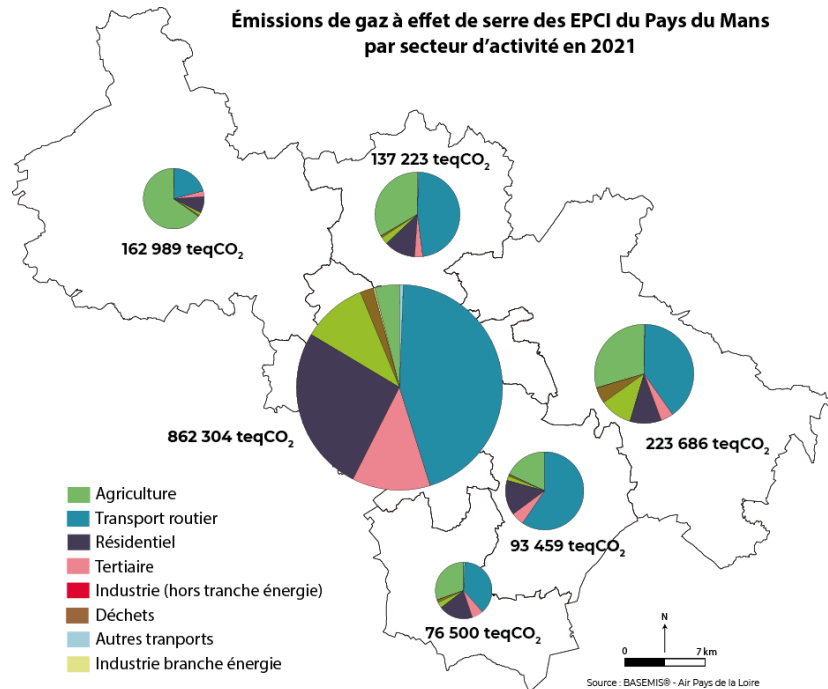
	565	556	611	423	443	491	446	482	508	501	509	533	613	681
Energie primaire (hors agrocarburants)														
Chaleur Pompes à Chaleur	59	76	99	61	77	90	81	89	97	106	117	131	145	163
Chaleur Solaire thermique	2	3	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4
Electricité Eolien						8.3E-04	2.4E-03	2.2E-03	1.1E-03	8.5E-04	8.5E-04		70	63
Combustible Bois-énergie	323	291	315	172	190	207	165	174	190	180	174	176	161	166
Combustible Méthanisation	2	2	2	2	2	8	12	12	12	12	12	14	14	58
Combustible Valorisation énergétique de	179	183	189	177	160	170	170	177	177	170	172	179	185	179
Electricité Hydraulique						0.04	0.1	0.05	0.1	0.1	0.1	0.3	0.8	1
Electricité Solaire photovoltaïque	0.3	1	3	8	11	13	14	26	27	28	29	29	32	47
Energie secondaire (hors agrocarburants)	271	238	254	149	155	167	158	169	180	173	177	222	217	243
Chaleur Bois-énergie	189	160	170	80	79	88	71	74	81	77	75	77	70	73
Chaleur Valorisation énergétique de	27	25	28	21	24	24	39	42	42	41	59	93	95	93
Combustible Méthanisation														26
Electricité Valorisation énergétique de	36	33	34	33	34	34	29	30	33	31	21	29	30	29
Chaleur Méthanisation	19	20	22	15	19	21	17	18	20	19	18	18	17	17
Electricité Méthanisation						1.0	2	3	4	4	4	5	5	4

Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire

Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et stockage carbone

En 2021, le Pays du Mans a émis 1 556 161 tonnes équivalent CO₂ soit 4,91 TeqCO₂/hab ou 965 TeqCO₂/km². Tous les secteurs d'activité du Pays du Mans ont leurs émissions de gaz à effet de serre qui ont diminué. Entre 2008 et 2021, cela représente une baisse de 13,72 %.

Le secteur du transport routier diminue légèrement ses émissions de GES de 2008 à 2021 (soit - 1,85 %). Le secteur tertiaire a connu la diminution la plus importante sur la période 2008-2021 (soit - 42,85 %). Le résidentiel connaît une diminution faible de ses émissions sur la même période (soit 5,75 %). Ses émissions sont très liées au contexte climatique

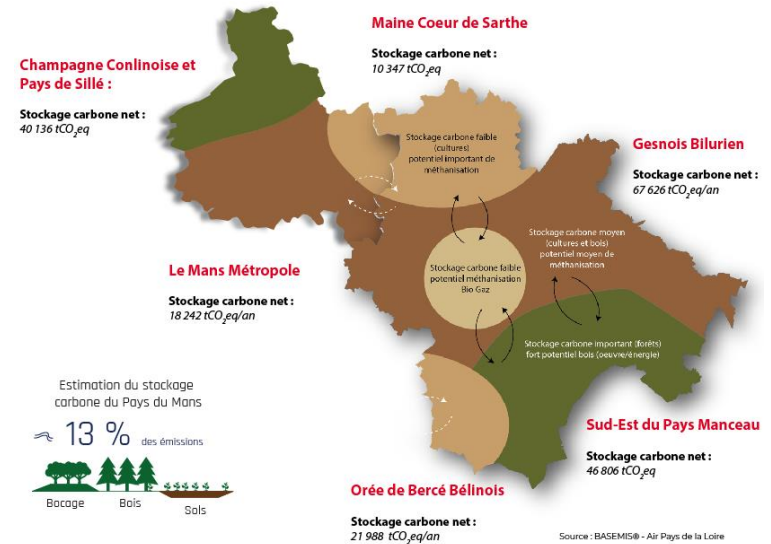


ainsi, les changements entre années douces et froides sont marqués par des amplitudes d'émissions fortes.

Les émissions de gaz à effet de serre restent principalement émises par les secteurs du transport routier et non routier (soit 42,71 %), les secteurs du résidentiel et tertiaire (soit 28,35 %) du fait d'une consommation importante de produits fossiles (fuel, diesel, essence) et le secteur agricole qui émet à lui seul 18,74 % des gaz à effet de serre du territoire.

Les différents diagnostics nous confirment la place importante des déplacements intra-territoriaux notamment vers et depuis Le Mans, mais les flux traversants ne sont pas à négliger, notamment sur les axes autoroutiers.

Sur les territoires plus ruraux (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé, Gesnois Bilurien notamment), l'agriculture représente une part importante des émissions, notamment liées à l'élevage et aux épandages.



Séquestration carbone (Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt) des EPCI du Pays du Mans en 2021

4_ Un environnement et un cadre de vie favorable, qui tendent à l'amélioration de la santé des habitants

Risques et nuisances

La notion de risques (naturels et/ou technologiques) recouvre l'ensemble des menaces que certains phénomènes ou aléas naturels font peser sur les enjeux et sur la sécurité de la population. Plus ou moins violents, ces événements sont toujours susceptibles d'être impactant au niveau social, économique et environnemental. La prévention des risques consiste à s'adapter à ces phénomènes pour réduire autant que possible la vulnérabilité des personnes et des biens exposés.

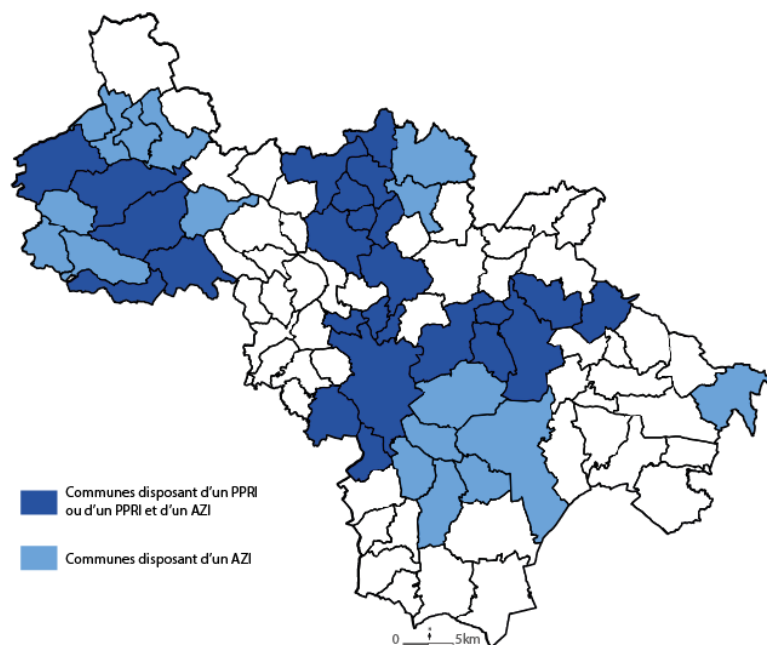
Le Pays du Mans est très concerné par le risque inondation sur son territoire, essentiellement au sein des vallées de la Sarthe, de l'Huisne et de la Vègre, du fait de la présence de très nombreuses zones aménagées et habitées. Certaines communes du territoire sont concernées par un zonage « Territoire à Risque Inondation Important », impliquant la mise en place d'une Stratégie Locale de Gestion du Risque

Inondation (SLGRI). De nombreuses autres communes sont également dotées d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) ou d'un Atlas des Zones Inondables (AZI).

Concernant les mouvements de terrain, le retrait-gonflement des argiles et les risques d'effondrement et d'affaissement liés aux cavités et mines souterraines sont les deux sources d'aléas majoritaires. La commune de Parigné-l'Évêque, est la seule commune du territoire à être classée en vulnérabilité forte.

S'agissant du risque de feux de forêt, la Sarthe est le département le plus boisés des Pays de la Loire, et l'un des plus sensibles du Grand-Ouest. Le Pays du Mans est un des territoires les plus vulnérables du fait de l'importance de sa surface boisée, avec 57 communes interceptées par un massif forestier sensible de plus de 50 Ha, et concernées par le risque feux de forêt.

D'autres risques, moins dominants, sont également présents sur le territoire ; l'Ouest du territoire est concerné par le risque sismique avec une vulnérabilité faible. Une grande partie de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé est touchée par le risque d'exposition au Radon, gaz radioactif naturel, avec un potentiel moyen à élevé, pouvant avoir des conséquences sur la santé.

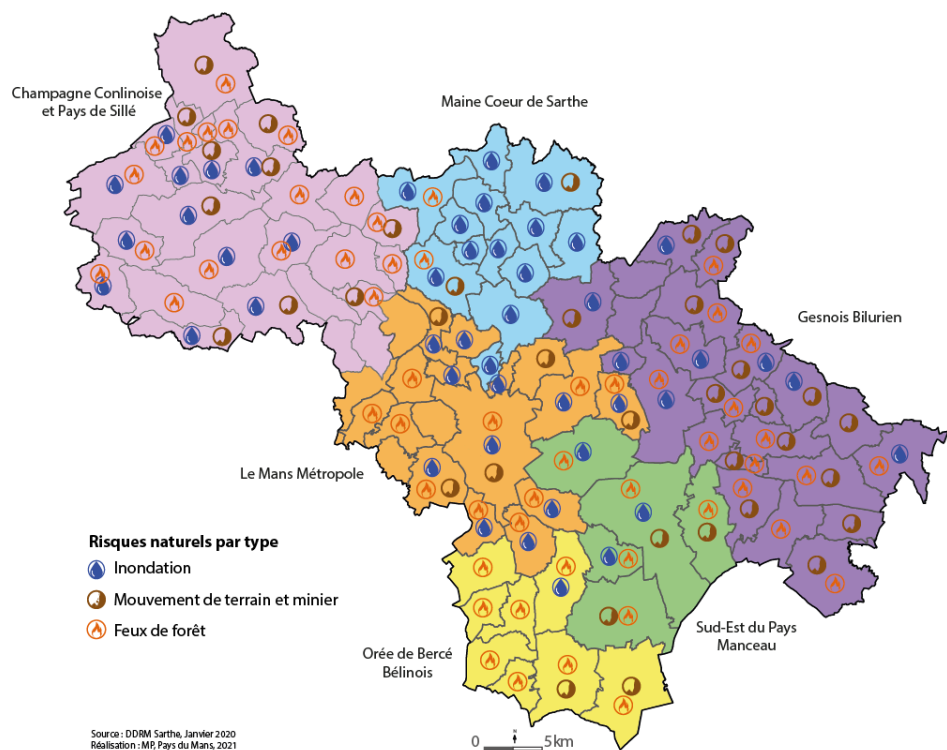


Enfin, l'ensemble du territoire est désormais soumis aux aléas climatiques, qui surviennent de façon diffuse et sous différentes formes, que ce soit de fortes précipitations, orages violents, vents forts, tempêtes, canicules ou encore vagues de grands froids. Dans une perspective de changement climatique, certains phénomènes météorologiques extrêmes sont susceptibles d'être plus intenses et plus fréquents. Pour pallier ces aléas, l'action est essentiellement liée aux actions de vigilance et de prévention. A ce titre, il existe à l'échelle départementale de la Sarthe le plan « grand froid » et le plan « canicule ».

Les phénomènes induisant le risque sont multiples et en interrelation forte, cette prise de conscience est primordiale dans la caractérisation de la vulnérabilité des territoires. La prise en compte d'une démarche multi-aléas est essentielle pour garantir la sécurité des enjeux matériels et de la population. Prendre en compte les interrelations entre les aléas permet de comprendre les moteurs à l'œuvre sur le territoire et d'envisager une démarche de planification durable et sécurisante.

Le Pays du Mans, au-delà d'être vulnérable aux risques environnementaux, est également confronté à des risques industriels et technologiques non négligeables, qu'ils soient liés aux installations sur site ou au transport de matières dangereuses. Afin de limiter l'occurrence et les conséquences des accidents d'origine industrielle, l'État a répertorié les établissements les plus dangereux, dits Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), dont 145 sont localisés sur le Pays du Mans. S'ajoute les installations « SEVESO » qui, du fait de la présence de substances dangereuses (explosifs, hydrocarbures, ...) sur lesquelles un accident majeur peut survenir, font l'objet d'une réglementation spécifique. 4 sites sont concernés sur le territoire, dont 3 en seuil haut qui disposent d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), à savoir ;

- Butagaz à Arnage, Gaz et pétrole liquéfié
- SDPS au Mans, Hydrocarbures
- SDPS à Saint-Gervais-en-Belin, Hydrocarbures



Le territoire fait face à une grande disparité dans l'exposition aux risques des communes.

D'une part, 8 communes ne sont concernées par aucun risque naturel ou technologique. Ces communes se situent surtout dans Le Mans Métropole, au nord du Gesnois Bilurien et au sud de la 4CPS.

A l'inverse, 8 communes cumulent 4 risques: Allonnes, Champagné, Crissé, Le Mans, Saint-Rémy-de-Sillé et Sillé-le-Guillaume, représentant près de 161 800 habitants (soit 52% de la population).

De plus, 14 communes cumulent 3 risques: Arnage, La Bazoge, Connerré, Le Grez, Mont-Saint-Jean, Neuville-en-Charnie, Parennes, Parigné-l'Évêque, Pezé-le-Robert, Rouessé-Vassé, Rouez, Ruillé-en-Champagne, Saint-Symphorien et Tennie. Cela représente plus de 22 700 habitants (soit 7% de la population).

Au total, donc, 20 communes cumulent 3 risques ou plus, représentant près de 185 000 personnes, soit 59% de la population.



Pollution

La pollution est une dégradation de l'environnement par l'introduction dans l'air, l'eau ou le sol de matières n'étant pas présentes naturellement dans le milieu. Elle entraîne une perturbation de l'écosystème, au-delà d'un seuil ou norme.

Plusieurs types de pollution ont une incidence néfaste sur la santé humaine et/ou sur le plan écologique.

Les **sols pollués**, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltrations de substances polluantes, présentent une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne. Pour identifier ces sites, plusieurs bases de données et inventaires sont mis à disposition. Le territoire est concerné par 54 secteurs d'informations sur les sols (SIS), définis par arrêté préfectoral. Sur ces secteurs, des investigations sur le sol devront être réalisées pour étudier la compatibilité entre l'usage envisagé et l'état du sol.

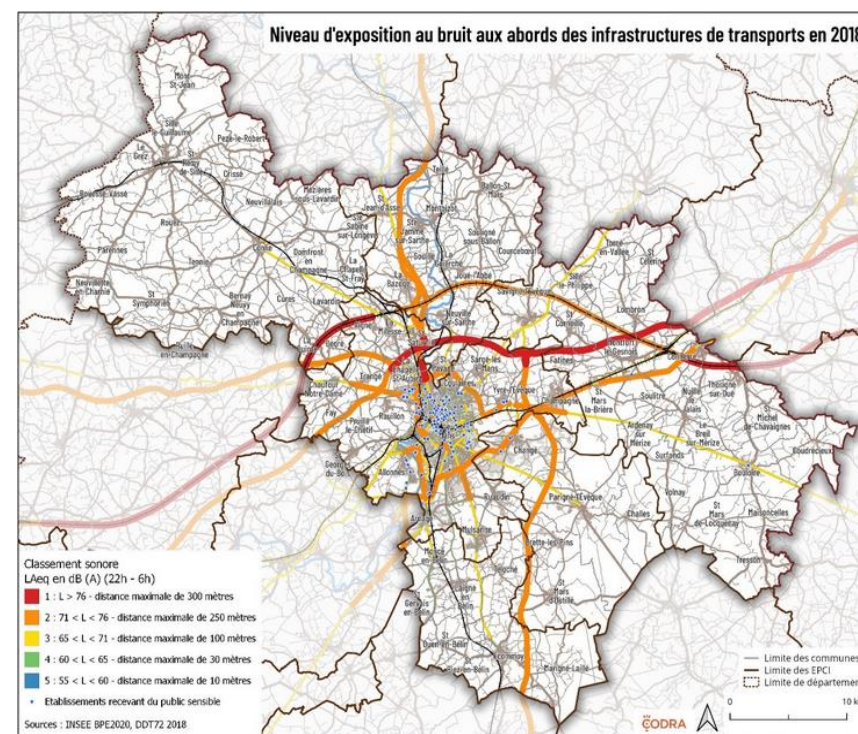
La base des anciens sites industriels et des activités de services (BASIAS) permet de connaître les sites potentiellement pollués: ces sites sont des sites pollués ou susceptibles de l'être d'une façon systématique. Ces lieux concernent des sites industriels abandonnés ou non. 1167 sont dénombrés sur le territoire.

Dans l'inventaire des sites pollués connus est archivé dans la base de données BASOL, 37 sites sont connus sur le territoire, dont un tiers nécessitant une surveillance et/ou une restriction d'usage.

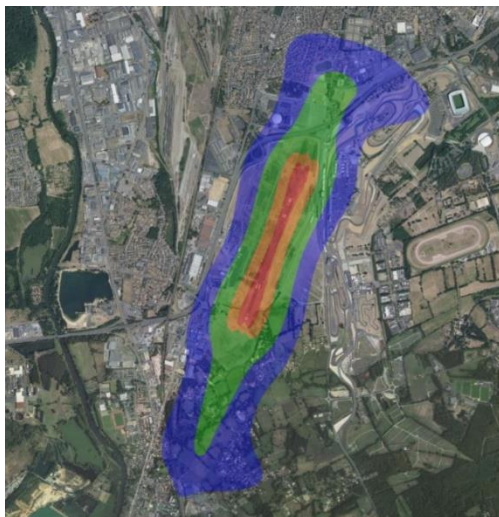
La pollution lumineuse est une problématique d'importance à l'échelle mondiale et touche également le territoire. Ce phénomène est décrit comme l'émission de lumière artificielle qui empêche ou rend difficile l'observation du ciel étoilé (halo lumineux) et entraîne une dégradation des écosystèmes et des conditions de vie des êtres vivants. L'impact sur l'environnement de cette pollution est considérable pour la faune et la flore, engendrant pour la faune une réduction des territoires et des espaces de circulation, un changement des conditions de vie, une augmentation de la vulnérabilité et de la mortalité. Outre ces considérations, l'éclairage public constitue également un enjeu en ce qui concerne la réduction des consommations d'énergies. Le Pays du Mans, et notamment l'agglomération mancelle est concernée par la problématique de pollution lumineuse, la 2ème couronne étant encore largement impactée par la présence de halo lumineux. La pollution lumineuse suit les axes de circulation, avec d'autant plus d'intensité le long de la D232 où la pollution est continue entre Le Mans et Connerré, générant une coupure d'autant plus importante à la circulation des espèces.

Une grande partie de la population est aussi soumise à des nuisances sonores quotidiennes, provenant à 80% des transports, et considérés comme un problème de santé, portant atteinte à la qualité de vie. Ainsi, chaque département détient un classement sonore des infrastructures terrestres.

Les secteurs les plus impactés par les nuisances sont l'agglomération mancelle, et l'ensemble des bâtiments et population à proximité directes des voies d'autoroute A11, A28, A81 et des lignes ferroviaires vers Paris, Angers et Rennes. La proximité du circuit des 24H du Mans est également à prendre en compte.



Concernant le transport aérien, le territoire y est moins sensible, seul l'aérodrome Le Mans-Arnage est susceptible de générer des nuisances. Celui-ci fait donc l'objet d'un Plan d'Exposition au Bruit (PEB), arrêté en 2005, fixant les conditions d'utilisation des sols exposés aux nuisances sonores.



Au total, 149 000 personnes, soit 48% de la population du Pays du Mans, vivent avec une exposition au bruit supérieure à 55 décibels en période nocturne. Ce chiffre est à comparer avec la moyenne nationale de 18%. Toutefois, au regard des caractéristiques du territoire du Pays du Mans, notamment en termes de concentration de la population, il convient de comparer ce chiffre à la moyenne nationale pour les zones urbaines, qui est de 29%. La part de la population exposée au bruit est donc particulièrement élevée sur le territoire.

La réduction des différentes sources de pollution est un enjeu de santé publique étroitement conditionnée par des facteurs environnementaux liés à l'état des milieux, au cadre de vie et au contexte social.

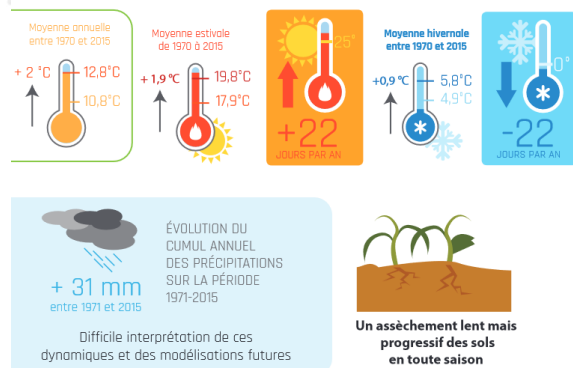
Changement climatique

Le changement climatique fait référence à une augmentation durable de la température moyenne de la Terre. Aujourd'hui, l'influence de l'Homme sur le dérèglement climatique est clairement établie. Les conclusions de la communauté scientifique et notamment du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) font désormais consensus sur les causes du changement climatique ; les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines. Pour la Sarthe, les constats concernent déjà les températures, les précipitations, les débits des rivières. Les autres conséquences affecteront nécessairement de nombreuses thématiques du territoire.

Les effets croisés de la topographie, de la latitude et de l'éloignement avec la mer donne lieu à un climat dit « intermédiaire » sur le territoire du Pays du Mans. Ainsi ce climat se caractérise par des températures moyennes annuelles comprises entre 10°C et 11°C, des températures minimales moyennes comprises entre 5°C et 6°C et des températures maximales moyennes comprises entre 15°C et 16°C (valeurs moyennes de 1961 à 1990). Quant aux précipitations, celles-ci oscillent entre 600 et 700 mm en moyenne par an.

Le Pays du Mans connaît depuis les années 1960 une augmentation des températures moyennes annuelles, d'autant plus importantes depuis ces 20 dernières années.

Quels changements climatiques actuels ?



Il semblerait d'après les travaux de Merot et al. (2012) que ces 3 dernières décennies témoignent d'une diminution des précipitations lors des périodes les plus chaudes de l'année, notamment en juin, août, septembre, et d'une variabilité plus importante entre les

différents mois de l'année. Ainsi les températures sont de moins en moins réparties sur toute l'année générant des épisodes pluvieux plus intenses et des épisodes plus secs. Bien que le Pays du Mans soit moins concerné que d'autres régions, les évolutions de températures et de pluviométrie entraînent un assèchement des sols en été.

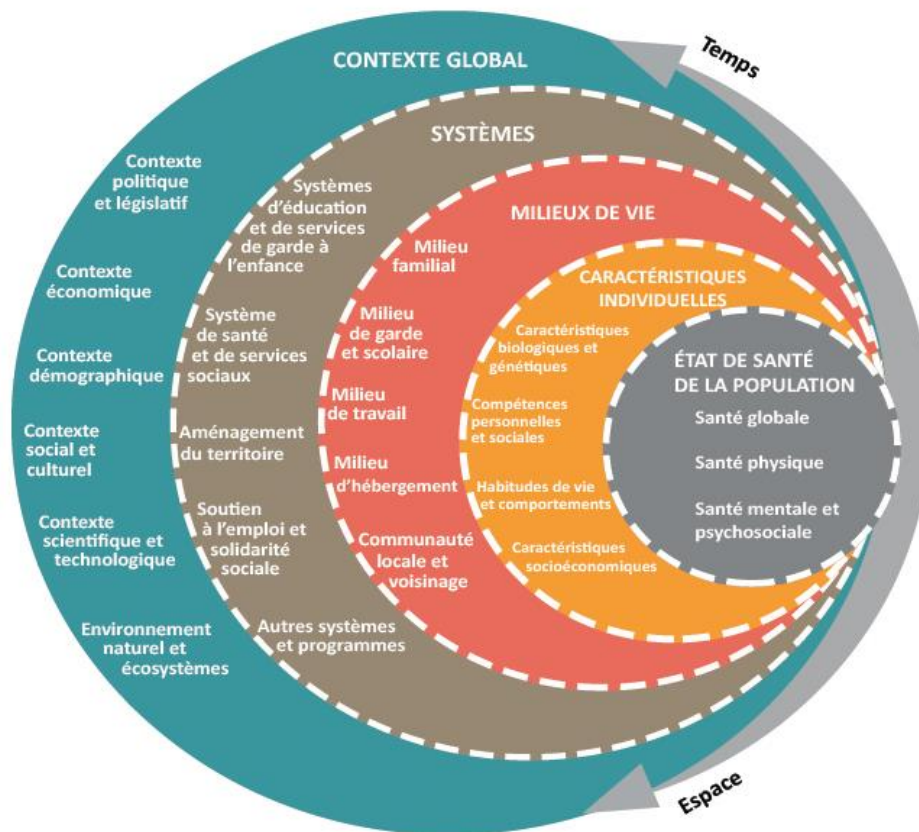
Différents scénarios d'évolution du climat ont été modélisés par les équipes de Météo France et centres de recherche, s'essayant à estimer les conditions climatiques à l'horizon 2071-2100. Le scénario « RCP2.6 » est le scénario intégrant une politique climatique et le scénario « RCP8.5 » sans politique climatique. Globalement, quel que soit le scénario dans lequel s'engageront nos sociétés, **les tendances visibles actuellement en Pays de la Loire et sur le territoire du Pays du Mans vont se poursuivre et s'accroître, avec une augmentation des températures qui se poursuit, une évolution du nombre de journées chaudes et de jours de gel, une évolution de la saisonnalité et de l'intensité des précipitations.**

Santé

La santé est définie par l'organisation mondiale de la santé comme un « état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Au-delà de la persistance de nombreuses maladies et de l'émergence de nouvelles pathologies, cette définition fait notamment référence à des maux auxquels les populations sont de plus en plus confrontées : cancers, asthme, maladies cardio-vasculaires, stress, etc... **De nombreux facteurs liés à notre environnement physique, social et économique, influencent notre santé. Ils sont communément dénommés « déterminants de la santé ».**

En santé publique, un déterminant de santé est un facteur qui influence l'état de santé d'une population, soit de façon isolée, soit en association avec d'autres facteurs. Il peut s'agir de facteurs individuels (âge, sexe, patrimoine génétique, comportement, ...), socio-économiques (accès au logement, à l'emploi, à la culture, à l'éducation, ...), environnementaux (qualité de l'air, de l'eau, de l'environnement sonore, ...), politiques (urbaines, habitat, transport, emploi, ...). L'urbanisme de planification et opérationnel, la santé et l'environnement constituent trois dimensions complexes dont de nombreuses variables sont reliées via des mécanismes plus ou moins directs. Toutefois, au regard de l'évolution des enjeux sanitaires, **les choix d'aménagement des territoires constituent des leviers incontournables pour promouvoir la santé des populations.**

CARTE DE LA SANTÉ ET DE SES DÉTERMINANTS



Source : ACSM Montreal

La santé des populations est liée en partie aux conditions climatiques qui peuvent être source de vulnérabilité d'autant plus pour certaines parties de la population, notamment les personnes âgées et les enfants. Les épisodes extrêmes engendrent une mortalité directe chez les populations les plus vulnérables en provoquant notamment des maladies cardiaques et respiratoires chez les personnes âgées. Ces épisodes engendrent aussi une augmentation de la concentration en ozone et d'autres polluants atmosphériques dans l'air (cette concentration augmentant avec la température), ayant également pour conséquence l'apparition de ces maladies cardiaques et respiratoires. Il en est de même pour la concentration en pollens et allergènes dans l'air ambiant, avec pour conséquence une augmentation des crises d'asthme et de la morbidité (Conclusions OMS). Dans un contexte de réchauffement climatique, les évolutions climatiques, qu'elles soient directes (fortes chaleurs etc.) ou qu'elles soient indirectes (impact sur la production agricole et l'alimentation, apparition de maladies infectieuses...) auront un impact important sur la santé des populations.



Source : praxisvita.de

Qualité de l'air

L'émission des différents types de polluants atmosphériques et leur concentration dans l'air ambiant sont susceptibles d'engendrer des répercussions sensibles sur la santé humaine. La plupart des polluants atmosphériques finissent par se déposer sur les sols. Leur dépôt se traduit par une acidification ou une contamination (métaux lourds, hydrocarbures, ...) des sols. Il en résulte ainsi un risque de transfert de la pollution des sols vers les nappes ou les eaux superficielles. De même, ces retombées affectent également la végétation (nécrose, baisse de rendement, ...) et sont susceptibles de contaminer la chaîne alimentaire. Ce phénomène est particulièrement impactant pour les produits des jardins potagers consommés régulièrement par les mêmes individus.

Sur le territoire du Pays du Mans, en 2021, les polluants les plus présents sur le territoire sont les oxydes d'azote (Nox ; 2 717 t.), l'Ammoniac (NH₃ ; 2 782 t.) et les composés organiques volatiles non mécaniques (COVNM ; 2 376 t.). L'ammoniac (NH₃) est d'autant plus présent sur la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays du Sillé (1 002 t.), étant donné la caractéristique rurale, et l'importance de l'agriculture sur ce territoire. A l'inverse, la communauté urbaine du Mans Métropole concentre une majorité des autres polluants, par sa situation urbaine et ses grands axes de circulation.

Impacts sur la santé

Ces polluants ont des effets très variables sur la santé ; à titre d'exemple, les Nox provoquent des affections respiratoires chroniques et perturbent le transport de l'oxygène dans le sang, le dépôt excessif de NH₃ sur les sols peut conduire à l'acidification et à l'eutrophisation des milieux naturels et agricoles, les COVNM provenant notamment des transports (pots d'échappement, évaporation de réservoirs), ainsi que des activités industrielles (mines, pétrole, l'industrie chimique, peintures, imprimerie), vont d'une certaine gêne olfactive à des effets mutagènes et cancérigènes, en passant par des irritations diverses et une diminution de la capacité respiratoire.

Sur le territoire du Pays du Mans, ce sont plus de 45 500 habitants qui sont exposés à un niveau de pollution à l'ozone supérieur au seuil de l'OMS, soit 15% de la population. Les secteurs exposés à des concentrations les plus importantes d'ozone sont les secteurs ruraux, notamment dans le Sud Est Manceau, à l'est du Gesnois Bilurien et à l'ouest de la 4CPS. A l'inverse, le cœur urbain est exposé à des concentrations beaucoup plus faibles d'ozone.

L'exposition aux PM_{2.5} est la plus significative parmi l'ensemble des polluants, avec près de 286 640 habitants concernés, soit 91% de la population. Les personnes les plus fortement concernées par cette pollution sont celles habitant à proximité directe d'un axe routier structurant, notamment dans le cœur de la polarité du Mans.

En effet, contrairement à l'ozone, le territoire du Mans Métropole est de loin le plus touché, avec 194 300 habitants au-delà du seuil de l'OMS, soit 94% de la population. Cela s'explique par les activités humaines présentes sur ce territoire, le trafic routier et les industries en particulier. Toutes les communautés de communes sont fortement exposées aux PM2.5, avec en moyenne 81% de la population communale exposée.

L'exposition aux PM10 est moins importante que celle des PM2.5 mais reste tout de même élevée, avec plus 201 800 habitants exposés à des niveaux supérieurs au seuil de l'OMS, soit 64% de la population. Le cœur urbanisé reste le secteur le plus concerné par ce polluant. Le Mans Métropole est donc l'intercommunalité la plus touchée, avec 180 000 habitants (87%) et le Sud-Est Manceau la moins touchée, avec 1 000 habitants (7%).

Sur le territoire du Pays du Mans, plus de 188 500 habitants sont exposés à des niveaux de pollution au dioxyde d'azote supérieurs au seuil de l'OMS (soit 60 % de la population). Il s'agit donc du troisième polluant le plus répandu sur le territoire. Toutefois, il touche la population du Pays du Mans de façon la plus disparate. En effet, ce polluant est fortement concentré dans le cœur urbanisé, alors que les autres territoires sont beaucoup moins concernés. Alors que près de 90 % de la population du Mans Métropole est exposée, l'intercommunalité de l'Orée du Bercé-Belinois est complètement épargnée par cette pollution.

De manière globale au moins 15 % de la population communale est exposée à un taux supérieur au seuil de l'OMS pour au moins un polluant. Ce pourcentage peut monter à 99 % de la population au Mans, et même 100 % à Rouillon.

Par ailleurs, il est intéressant d'étudier la répartition selon leur niveau d'expositions aux polluants :

- 20 communes présentent moins de 80 % de leur population exposée à au moins un polluant, notamment dans Le Gesnois Bilurien et la 4CPS
- 29 communes présentent de 80% à 90% de leur population exposée, notamment dans Le Gesnois Bilurien, Maine Cœur de Sarthe, le Sud Est Manceau et la 4CPS
- 35 communes présentent plus de 90 % de leur population exposée, notamment dans Le Mans Métropole, Le Gesnois Bilurien et l'Orée de Bercé-Belinois

Les documents cadre dans le domaine de la santé

Le premier PNSE (PNSE1) couvrant la période 2004- 2008 a été adopté le 21 juin 2004. Il avait pour objectif de réaliser un diagnostic sur la santé environnementale en France et de proposer des recommandations et des priorités d'actions.

Il avait pour objectif de garantir un air et une eau de bonne qualité, de prévenir les pathologies d'origine environnementale et notamment les cancers et de mieux informer le public et protéger les populations sensibles. Décliné en 45 actions dont 12 prioritaires, ce 1er plan a permis de faire émerger la thématique santé-environnement dans le paysage français. A la suite des engagements pris par le gouvernement lors des tables rondes du Grenelle de l'environnement, le 2e PNSE (PNSE2), couvrant la période 2009-2013 a été adopté le 21 juin 2009. Les axes forts du PNSE2 visaient la réduction des expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé comme les cancers, les maladies cardiovasculaires, les pathologies respiratoires et

neurologiques, et la réduction des inégalités environnementales (inégalités géographiques relatives à une exposition hétérogène aux nuisances environnementales, inégalités liées au contexte socio-économique, inégalités de sensibilité liées à l'âge ou à l'état de santé des individus).

Le troisième Plan National Santé Environnement (PNSE) avait pour ambition d'établir une feuille de route gouvernementale réduisant l'impact des altérations de notre environnement sur notre santé. Il a permis de poursuivre et d'amplifier les actions conduites par les deux précédents PNSE dans le domaine de la santé environnementale.

Le quatrième Plan National Santé Environnement porte l'ambition de mieux comprendre les risques auxquels chacun s'expose afin de mieux se protéger et protéger son environnement. Il comporte ainsi des actions plus concrètes moins nombreuses que les plans précédents. Il comporte 4 axes prioritaires :

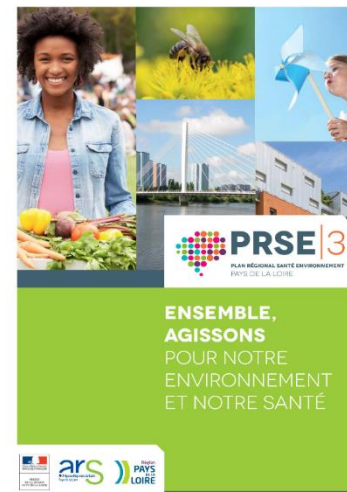
- S'informer, se former et informer sur l'état de notre environnement et les bons gestes à adopter pour notre santé et celle des écosystèmes
- Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes sur l'ensemble du territoire
- Démultiplier les actions concrètes menées par les collectivités dans les territoires
- Mieux connaître les expositions et les effets de l'environnement sur la santé des populations et sur les écosystèmes

Le plan national santé environnement est ensuite décliné régionalement par les Plans Régionaux Santé Environnement (PRSE). En déclinaison du Plan National Santé Environnement, il tient compte des spécificités du territoire et s'articule avec les autres plans traitant de l'impact de

l'environnement sur la santé (Ecophyto, Santé travail, Alimentation, Projet régional de santé, Air climat énergie)

L'un des principaux objectifs du PRSE3 des Pays de la Loire (2016-2021) est la diffusion d'une culture commune quant à l'impact de l'environnement sur la santé. Douze objectifs principaux ont été identifiés pour le programme d'actions du PRSE3, dont 4 objectifs phares à fort enjeu régional :

- Mobiliser tous les acteurs, en particulier les citoyens, les collectivités et les professionnels de santé, sur les enjeux de santé associés à l'environnement.
- Protéger la ressource en eau destinée à la consommation humaine.
- Améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments, en particulier vis à vis du radon.
- Un objectif transversal : limiter la présence de pesticides dans l'eau et l'air et leur impact sur la santé.



Dans le cadre de la révision du SCoT, le Pays du Mans a lancé mi-2021 une Démarche d'Urbanisme Favorable à la Santé sur son territoire. Cette démarche vise à prendre en compte l'approche systémique de la santé dans l'ensemble des politiques publiques d'aménagement, qui se traduira par l'intégration d'orientations favorables à la santé et cadre de vie.

4_ Enjeux et chiffres clés :

ENVIRONNEMENT ENERGIE ET RESSOURCES			
Paysages, cadre de vie	Habitats naturels, patrimoine naturel	Ressources, énergie	Risques et nuisances
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préservation des identités paysagères et valorisation de la biodiversité ▪ Mise en place de franges entre les zones d'habitation et les espaces agricoles et naturels ▪ Végétalisation et désimperméabilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préservation, protection et restauration des réservoirs de biodiversité et des milieux humides ▪ Préservation et reconstitution des linéaires de haies ▪ Création de connexions entre les espaces naturels ▪ Remise en état de la fonctionnalité des continuités écologiques ▪ Préservation des espèces remarquables ▪ Meilleure prise en compte de la nature ordinaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Équilibre entre exploitation des ressources et préservation environnementale des réservoirs ▪ Réduction de la consommation d'énergie notamment carbonée ▪ Accélération et diversification de la production d'énergie renouvelable ▪ Amélioration, protection et gestion de la ressource en eau ▪ Renforcement des puits de carbone 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en compte de la vulnérabilité du territoire <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion des risques (feux de forêts, inondations, argiles, radon ...) ▪ Dépollution et valorisation des sites pollués, friches ▪ Meilleure connaissance et amélioration de la qualité de l'air

Enjeux concernant l'Urbanisme favorable à la santé

Chiffres clés

Habitats naturels

36 514 Ha en surfaces boisées, soit 22% du territoire, dont
31 100 Ha en surfaces boisées privées
81 352 Ha en surfaces agricoles utiles, soit 50% du territoire
7 890 km de haies
1 170 km de cours d'eau
5 806 Ha en zones humides, soit 3,6% du territoire
1 Parc Naturel Régional,
4 sites NATURA 2000,
4 sites Espaces Naturels Sensibles,
81 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et
Floristique (ZNIEFF),
2 Arrêtés de Protection de Biotope

Energie

Energie (2021) :

6 945 GWh d'énergie finale consommée,
497 GWh de production d'énergie renouvelable,
7,15 % d'énergie renouvelable produite dans la consommation
d'énergie finale

Gaz à Effet de Serre (2021) : 1 556 161 teqCO₂ émises, 205 145
teqCO₂ séquestrée

Ressources

Eau : 15 communes en surveillance nitrates pour la qualité de
ses eaux de distribution
12% des stations non conformes en équipements,
33% non conformes en performance

Déchets :

22 déchetteries,
1 Unité de Valorisation Energétique des Déchets,
1 centre de déchets mâchefers,
1 centre de tri,
1 centre de compostage des déchets verts

Environnement et cadre de vie

Risques : 145 ICPE et 4 sites SEVESO

Pollutions atmosphériques (station Le Mans en 2021) :

78 % des jours disposaient d'une qualité de l'air caractérisée
de « moyenne » contre 1% des jours caractérisés de « bonne »,
7 journées avec un indice de qualité de l'air « mauvais » et
l'enregistrement de dépassement de valeurs réglementaires
(sur la base de mesures) en OZONE, aucune procédure
d'information ou alerte.